



LES CHEMINS DU PASSE

Bernard HUGUES



**Mon
FACTEUR ...**

... Les P.T.T.

Exposition : 2011

« C'est le privilège des facteurs. Ils connaissent le nom de
tout le monde et personne ne connaît le leur »

Marcel Pagnol

Avec mes remerciements à I.PIGNARD – B. LACROIX – J.P. REY – A. DEVIS – C. JOLY – N.
BROISIN - M.H. DOZIERES – P. MARTINEZ – C.et C. GALLIOT – C. PERRET – N. PROT – M.
GOBELET – G.BOUGAIN – M. BUTELLE, pour l'aide précieuse apportée.

HB

Journée type du facteur en France, au cours d'une tournée-lettres

Tri en équipe

Le facteur débute son travail entre 6h et 8h30 du matin, selon les centres de distribution. Avec les autres facteurs du centre, il commence par trier par quartier-lettres (par tournée de facteur) la partie du **courrier** et de la **presse** parvenus simplement triés par ville. Il s'agit du *tri général* (TG).

À l'occasion de ce tri sont également mis à part les boîtes postales (BP) et les **Cedex** (courrier à destination des **entreprises**) qui, mal **adressés** ou mal aiguillés en amont, sont parvenus mélangés avec le courrier « classique ». Les Cedex et boîtes postales sont en effet triés à part, pour remise ou distribution précoce.

Tri de la tournée

Une fois le tri général terminé, ou bien à une heure définie (selon l'organisation propre à chaque centre de distribution), chaque facteur récupère le courrier de son quartier et le trie sur un casier qui lui est propre.

Le casier comporte de quarante à une centaine de cases. Chacune d'elles correspond à une portion de la tournée. Il peut s'agir d'une petite **rue**, de quelques **numéros** d'une voie (**rue, avenue...**) ou d'un seul gros point de remise (immeuble, association...). Ainsi dans un second temps, après avoir trié tout le **courrier** à destination de son quartier-lettres, le facteur reprend la plupart des cases l'une après l'autre, pour le classer de façon définitive dans l'ordre de sa **tournée**

Réexpéditions et lettres recommandées

Les réexpéditions peuvent se traiter de différentes façons en fonction des préférences du facteur. Soit il les traite directement au fur et à mesure du tri du courrier, soit il les traite en une fois après avoir classé tout son courrier. Le traitement consiste à glisser les lettres dans des **enveloppes** de réexpédition ou à coller une étiquette de réexpédition au verso de la **lettre** et une étiquette de couleur rouge masquant l'ancienne adresse au recto.

Enfin, il prend en charge les **lettres recommandées** à destination de son quartier (qui ont été traitées à part par un autre **employé** à leur arrivée dans le centre).

Il est alors prêt à partir en tournée.

Tournée de distribution

L'heure de départ en tournée varie en fonction de la quantité de travail et du degré d'expérience du facteur. Elle se situe généralement entre 8 h 30 et 11h.

Le facteur distribue tout le courrier qu'il a classé dans le sens de la tournée, fait signer **les lettres recommandées** (qu'il monte en étage) aux destinataires, et éventuellement distribue les **colis** (cas de tournées **rurales**). La tournée dure en moyenne 3 à 5 heures.

Le facteur à pied ou à bicyclette ne pouvant pas emporter la totalité du courrier en une seule fois, il constitue lors du tri, des « dépôts-relais », des liasses de courrier mises en sac et déposées par les facteurs en automobile dans des « coffres-relais » disposés sur la voie publique. Ces coffres métalliques sont traditionnellement de couleur brune ou jaune et généralement situés sur les trottoirs, mais ils sont peu à peu remplacés par une nouvelle génération de boîte aux lettres, qui permettent dans leur partie inférieure de déposer les dépôts-relais. Le facteur peut ainsi, en des points précis de sa tournée, récupérer le courrier à distribuer.

Retour au centre

Le facteur rend les lettres recommandées (et qui seront alors **mises en instance** dans un bureau de poste) qu'il n'a pas pu distribuer mais aussi les avis de distributions qu'il a fait signer, l'argent des lettres taxées qu'il récupère, des petits paquets contre remboursement ; en remplissant un formulaire de redditions des comptes, qu'il détaille billet par billet pièce par pièce, le part avec cachets des ramassage de certaines boîtes aux lettres se trouvant sur sa tournée., traite le courrier à retourner à l'expéditeur (destinaire n'habitant pas à l'adresse indiquée, nom non inscrit sur la boîte à lettres...).

La journée du facteur se termine officiellement entre 12 h 30 et 15 h (selon les organisations propres à chaque centre de distribution), mais est en réalité dépendante de la quantité du travail et peut donc se terminer (rarement) avant ou (bien souvent) après l'heure prévue.

Le facteur travaille 6 jours sur 7, par tous les temps, ne bénéficie jamais de « ponts » comme dans le privé. Quand ses enfants ne sont plus en âge scolaire il ne peut pratiquement plus prendre ses « grandes vacances en juillet et août ».

Chaque geste du facteur est chronométré, même le temps mit pour glisser le courrier dans une boîte ; sans que le chronométreur ne tienne compte des incidents de tournées (serrures des portes défectueuses, circuits déviés, incidents mécaniques). Certains vérificateurs venaient même sur la tournée que pendant la bonne saison, les jours sans pluie, et restez à la moitié des montées, pied à terre appuyé sur leur vélo, quand un client habitait en haut d'un long chemin escarpé.

LA POSTE ROMAINE « PAR CHEZ NOUS » !

« Un jour, les messagers qui d'Ostie ou de Pouzzoles, allaient à pied à Rome demandèrent à l'empereur Vespasien de leur accorder une indemnité pour l'usure de leur chaussures. Pour toute réponse l'Empereur leur ordonna de faire le service pieds nus et, depuis cette époque, ils marchent ainsi. »

Suétone, Vie des douze Césars, I^o siècle après J.C.

Lorsque, Auguste empereur romain, crée la course publique, il organise son système autour de deux



principes : d'une part la *course pesante*, chargée du transport des denrées et du produit des impôts en espèces, qui utilise mulets et bêtes de somme, d'autre part la *course rapide* réservée à l'acheminement du courrier au moyen de chevaux.

Cet empereur développe, dans ce qui va devenir la France un service destiné à la transmission rapide des messages administratifs, le *cursum publicum*.

D'après Suétone, ce service permet au pouvoir de recevoir des nouvelles des provinces les plus éloignées. Il est basé sur la création de routes privilégiées équipées de relais (*mutations*). Des chevaux sont disponibles pour les porteurs de tablettes.

A titre d'exemple, vers 290, l'Empereur Dioclétien réorganise l'administration romaine. Sur la route entre Roanne et Tarare, une paroïkia est implantée au sommet du Pin Bouchain. Sur le registre cadastral de 1804 du village de Chirassimont elle porte l'indication « au Paroquet ». A la fin du XIX^e siècle, un aubergiste facétieux en déformera le nom pour en baptiser son estaminet « au Perroquet. » établissement qui existe toujours de nos jours.

Les paroïkias sont des relais où les fonctionnaires et militaires en mission reçoivent l'hébergement, la nourriture, les moyens de transport et aussi les ordres que les « Tabelleris » courriers de l'Empereur y déposent à leur intention.

Un militaire le « parocus » est responsable de cette coordination.

Gabriel Fouillant (SUR LA ROUTE ROMAINE ..., ROYALE..., IMPÉRIALE DE LYON À ROANNE)

LE MESSENGER

Les messagers des villes vont le plus souvent à pied, car il couvre des distances relativement courtes.



Ils sont armés d'une lance pour se défendre contre les brigands et les bêtes sauvages, elle sert aussi de perche pour sauter les ruisseaux.

Quant aux rois et grands seigneurs, ils ont recours à des chevaucheurs, reconnaissable à leurs éperons et leur épée.

A l'origine, les messagers des personnages de haut rang assument des rôles multiples : porteur d'une simple épître mais parfois aussi véritables ambassadeurs. Dans ce cas, ils doivent représenter dignement leur

maître, effectuant leur mission à cheval, d'où leur nom de chevaucheurs.

S'il s'agit d'une affaire de moindre importance, rois, évêques ou féodaux emploient de simples messagers à pieds (où piétons), qui sont considérés alors comme des domestiques.

Ces messagers sont le plus souvent payés à la course ou à la journée d'utilisation. De plus, les destinataires leur accordent des gratifications.

Si certains sont récompensés de leur zèle, d'autres sont punis pour leur négligence, voire leur fourberie comme en 1390, Pierre Fournet dit le Breton, chevaucheur de Charles VI, qui est soudoyé par le nouvel évêque de Meaux, Simon de Cramant. Il détruit son message et simule une attaque par des brigands. Confondu, le menteur est condamné au pilori. Là, le bourreau lui perce la langue et lui applique une fleur de lys portée au rouge sur les lèvres.



Dans ces périodes, où l'usage de l'écriture est réservé à une élite, la lettre transmise n'est souvent qu'un résumé du message délivré. L'expéditeur peut charger le messenger d'ajouter de vive voix des commentaires plus nourris. De même, les messagers peuvent revenir avec une réponse, toute ou en partie, orale.

Dans la première partie du XV^e siècle, les chevaucheurs du roi commencent à se charger de lettre provenant d'autres institutions.

François Ier donne une lettre de naturalité, le 1^{er} juillet 1525 à Jacques AIGNELET chevaucheur ordinaire de l'Écurie du Roi, Maître de Poste de Saint-Symphorien-de-Lay, natif de Savoie.

Le facteur rural

Si le facteur est né bien avant la révolution, celui-ci ne travaillait le plus souvent en ville ou en banlieue. Le facteur rural apparaît officiellement avec l'application de la loi de juin 1829 le 1er juin 1830.

La loi de 1829 instaura : la distribution et la collecte du courrier dans toutes les communes rurales dépourvues d'établissement postal (35 587 au total) ; en gros, une tournée de facteur comporte 14 communes. Mise en place dans chaque commune d'une boîte aux lettres, à l'intérieur de laquelle se trouvait une lettre-timbre. Cette lettre-timbre, apposée sur le courrier extrait de la boîte à partir du 1er janvier 1836 (et jusqu'au 31 décembre 1911) permettait d'identifier la boîte où avait été jetée la lettre.

Les lettres timbre étaient attribuées par numéro de tournée puis par village dans la tournée. Ainsi le facteur rural n°1 avait 3 villages à desservir, il la parcourait sa tournée dans l'ordre A, B, C... Le facteur n° 2 commençait sa tournée par D, puis E ...On pouvait aller jusqu'à la lettre Z. Si c'était insuffisant (plus de 25 communes desservies par le bureau), on utilisait A/2, B/2,...

Plus tard (à partir de 1845), les communes ont la possibilité de faire installer, à leurs frais et avec l'accord de l'Administration, des boîtes supplémentaires dans des hameaux. Les lettres timbre de ces communes portent la lettre correspondant à la commune et un chiffre (A/2, A/3, A/4 s'il y a trois hameaux avec boîte aux lettres).

Cette loi instaura également le décime rural, taxe d'un décime pour les lettres d'origine rurale, décime qui fut supprimé le 1er janvier 1847.

En 1830, les tournées étaient difficiles et longues (parfois jusqu'à 40 kilomètres). A cette époque, les distributions avaient lieu plusieurs fois par semaine. Après l'application de cette loi, les piétons ne disparurent pas immédiatement. Ils assuraient les liaisons les jours où le facteur ne passait pas. A partir de 1832, et sur demande des communes, la distribution commence à devenir journalière. Mais il faudra attendre de nombreuses années pour que toutes les communes reçoivent la visite du facteur tous les jours : 1859 pour le Var ; 1863 pour la Drôme.

Qui dit instauration d'un service, et création d'emploi (5.000 facteurs en 1830, 15.000 en 1847), dit création d'un uniforme. Le facteur rural, ne dispose pas d'une tenue imposée par la loi de 1830. Celui-ci a pour obligation unique de porter le médaillon de l'administration.

C'est la circulaire du 9 décembre 1835 intitulée Costume des Facteurs Ruraux qui impose une rigueur vestimentaire aux facteurs. Les facteurs doivent néanmoins se vêtir à leurs frais : habit veste de drap bleu de Roi, boutonné sur le devant de 7 boutons en métal blanc portant ces mots : Service des Postes : Facteur Rural. Collet droit en drap rouge. Parements bleus boutonnés de deux petits boutons.

En Hiver, pantalon gris de fer, en été, pantalon et guêtres de toile bleue et chapeau rond en feutre verni.

Blouse en toile bleue ouverte sur la poitrine avec collet rouge rabattu et deux rangées de 6 petits boutons en métal blanc portant les mêmes mots que ci-dessus, ceinture en cuir noir avec boucle par le devant. Portefeuille en cuir noir avec la plaque de métal blanc sur la bandoulière.

Nota : En écrivant à Mr Ameling Graveur, Passage du Saumon à Paris et lui faisant passer franc de port la lettre et l'argent, on pourra se procurer les Boutons dont l'administration a approuvé le modèle."

On remarquera que le costume du facteur rural a peu évolué entre 1830 et 1889.



Plaques de facteurs ruraux et locaux (Second Empire et III^e République)

Un singulier recrutement :



Les emplois sont réservés en priorité aux militaires comptant au moins 4 ans de service, non gradés pour les facteurs ruraux ; sous-officiers, brigadiers ou caporaux pour les facteurs de villes

Quand aux candidats civils. Ils sont proposés, pour la forme par l'administration des P.T.T. mais, en réalité choisis par le préfet qui les nomme en tenant compte des recommandations souvent politiques.

A défaut du préfet, les maires, les conseillers généraux, les parlementaires sont des intermédiaires qu'il faut solliciter pour obtenir un emploi.

Cette intrusion de la politique dans le recrutement des facteurs est critiquée, notamment par les parlementaires d'opposition.

La boîte aux lettres rurale en 1830 marque le début de la poste dans nos campagnes

La loi du 3 juillet 1829 donne obligation à la Direction Générale des Postes de fournir gratuitement à chaque commune du Royaume, à partir du 1^{er} avril 1830, une boîte aux lettres qui serait levée un jour sur deux par le facteur rural créée par la même loi.

Cette loi provoque une véritable révolution dans le monde rural : les habitants vont s'habituer à voir quotidiennement le « facteur », pour distribuer le courrier à domicile et pour expédier les lettres. Ce modeste fonctionnaire deviendra vite un personnage aimé et attendu.



Dès la promulgation de la loi citée, l'Administration, qui ne disposait que de 10 mois, lance un appel d'offres dans chaque département, pour la fabrication des boîtes aux lettres en bois (préférées à l'époque aux boîtes en fonte). Un autre marché, national celui-ci, provoqua la livraison de 35 000 serrures et 7 000 clefs.

Ces 35 000 boîtes complètes (serrures-barres de fixation et lettres-timbres) furent réparties en mars 1830, sur tout le territoire par l'intermédiaire des Directeurs des Postes (actuels receveurs) et transportées au chef-lieu de chaque commune par les nouveaux facteurs. L'installation et l'entretien restaient à la charge de la municipalité, dans certaine condition : la boîte devait être encastrée dans le mur d'un établissement public (mairie, école, église), de préférence au Nord pour éviter les différences de températures. Ce matériel a donc été parfaitement conservé. En 1987 soit plus de 150 ans après la pose et la mise en service de très nombreuses boîtes de ce type furent retrouvées intactes avec les serrures

d'origine, en fonctionnement, soit dans les écoles soit même à l'intérieur des églises comme dans le Sud-ouest.

La boîte est essentiellement constituée d'un coffre en bois de chêne de 25 mm d'épaisseur et d'une porte. Le coffre a la forme d'un tronc de prisme, à la base rectangulaire, assemblé à queue d'aronde. Il est recouvert d'une peinture à l'huile blanche. Il est pourvu d'un dessus incliné, protecteur contre la pluie, et d'une porte en bois, puis en tôle en 1856, donc l'aspect varia jusqu'en 1894. Cette porte était peinte en « gris artillerie » avec les mots « Boîte aux lettres » en noir.

La présentation de ces portes évolua afin de donner aux expéditeurs de lettres, le plus de renseignements possibles sur le passage du facteur. Dès 1856, le n° de la levée ou le quantième du mois apparaîtra, puis le n° de la levée et le nom du jour de la semaine en 1882, les usagers peuvent connaître le nombre de levées quotidiennes. De nos jours, ces indications disparaissent progressivement, ce qui est bien dommage.

7 types de portes ont été relevés entre 1830 et 1900. Le modèle de 1856 avait fait l'objet en 1853, du dépôt d'un brevet d'invention.

Modifié il fut adopté en remplacement de la porte en bois, absolument muette : un petit volet laissait apparaître sur du carton amovible, soit le n° de la levée, soit le quantième du mois (cas d'une levée par jour).

En 1868, le serrurier parisien Thiéry, imagina un système simple de cadrans émaillés, mobiles, qu'il suffisait de tourner, pour faire apparaître le n° de la levée et le jour intéressé. La fixation de ces cadrans fut améliorée en 1890, d'abord bloqués par des écrous, Foucher, successeur de Thiéry imagina des contrepoids en laiton qui facilitaient la manœuvre, tout en protégeant l'émail des cadrans. Enfin, en 1894, la porte prit la place de toute la façade ce qui permettait de voir l'intérieur de la boîte.

La préoccupation majeure et constante de l'Administration, fut la protection du courrier contre le vol. De nombreux systèmes furent mis à l'essai, sans succès, mais dès l'origine, la porte fut munie d'un peigne denté, fixe, puis mobile en 1890, qui empêchait avec efficacité, le retrait des lettres à l'aide d'une ficelle enduite de glu.



Boîtes en bois avec portes en tôle fabrication Foucher
1868 1890 1894

Dès 1830, l'administration décide un contrôle du service des facteurs. Un petit cachet en fonte fut fixé à l'intérieur de la boîte, il porte une lettre de l'alphabet dans un cercle (le W n'a jamais été utilisé en zone rurale). Cette lettre identifie la boîte car elle est différente dans chaque boîte de l'arrondissement postal. Lors de la levée le facteur doit apporter une empreinte de cachet, sur une feuille de route appelée « Part », le cachet étant encre à l'aide d'un tampon en laiton (en 1830, il s'agissait d'une spatule en bois, transportée dans un étui de cuir contenant une encre épaisse).

Au retour de sa tournée, le facteur restitué le part qui était vérifié par le receveur et remis le lendemain au facteur pour la nouvelle tournée. Cette disposition est toujours en vigueur en 1991(&). De 1835 à 1911, chaque objet était frappé de l'empreinte de la lettre-timbre.

Une précision sur la serrure : la forme en a été modifiée en fonction de la disposition du volet ou des cadrans, mais le principe est resté le même, elle utilise une clef forée, ne pouvant être retirée que lorsque la porte est fermée, pêne sorti.

A partir de 1900, les boîtes en fonte furent préférées aux boîtes en bois. Plus rien ne différencie les boîtes rurales des boîtes urbaines, sauf la lettre-timbre qui existe toujours dans un cercle pour la boîte rurale et dans un carré pour les boîtes urbaines.

Vers 1840 les communes furent autorisées à se procurer auprès de la Direction Générale des Postes, et à installer à leurs frais, des boîtes aux lettres dites supplémentaires « partout où les besoins de la population s'en feraient sentir » : écarts de bourg, de hameaux, sections.

La boîte de 1830 installée sur le territoire de la dite commune, restait la boîte « principal », les autres boîtes sur le territoire de la dite commune étaient considérées comme « supplémentaires ». Ces boîtes étaient levées dans les mêmes conditions, au cours des tournées. Par contre, la lettre-timbre, toujours dans un cercle, indique la même lettre que la boîte principale mais affectée d'un chiffre.

(&) Toujours en vigueur en 2006, le tampon encreur en deux parties en plastique du facteur est appelé familièrement « nénette » par les utilisateurs.

Camille Marteau

(Monsieur Camille Marteau était le responsable du bureau de poste installé à l'intérieur même des établissements « Manufrance » à Saint-Etienne. Membre de l'association philatélique U.P.PTT. Groupe Loire (aujourd'hui Philapostel Loire). Il est l'auteur d'un excellent ouvrage sur les « Boîtes aux lettres ». Une grande partie de ses collections, est exposée au Musée du château à Montrond-les-Bains dans la Loire.



NAISSANCE DU TIMBRE-POSTE

Qui inventa le timbre-poste ?

Il se nomme Rowland Hill. Ce haut-fonctionnaire de sa Gracieuse Majesté la Reine Victoria et directeur de l'administration postale britannique est considéré comme l'initiateur et l'inventeur du timbre-poste. Sir Rowland Hill, né en 1795 et mort en 1879, finalisa sa grande réforme postale de 1839 avec l'apparition du premier timbre-poste un an plus tard.

Comment lui est venue cette idée ?

Selon la légende, Sir Rowland Hill, de passage dans une auberge, aurait remarqué le manège d'une servante à qui le facteur avait apporté une lettre. En effet, celle-ci aurait rendu la lettre au facteur après l'avoir examiné sans l'ouvrir et aurait par la suite refusé de payer la taxe d'acheminement réglée à l'époque par le destinataire du courrier.

Sir Rowland Hill, intrigué, l'aurait interrogé. La servante aurait avoué que la lettre de son fiancé était vide et qu'ils utilisaient un système de code associé à la disposition de l'adresse sur la lettre, leur permettant de connaître notamment leur état de santé.

Une enquête plus approfondie révéla alors que plusieurs malins connaissaient l'astuce et qu'elle finissait par coûter cher au gouvernement de sa Gracieuse Majesté. C'est sur ces bases que Rowland Hill construisit sa proposition de réforme postale. Malgré les réticences du Premier Ministre de

l'époque (Robert Pell), Rowland Hill s'entêta dans son souhait d'instaurer une taxe sous la forme d'une vignette postale à coller sur la lettre et à payer par l'expéditeur de la correspondance. Cette vignette devant être marquée de manière indélébile (oblitération à la cire rouge au début) au bureau de poste de départ du courrier afin d'éviter aux indécats de réutiliser indéfiniment la vignette.

C'est ainsi qu'après maintes péripéties pour faire aboutir sa réforme, sir Rowland Hill voit enfin naître le 6 mai 1840 le premier timbre d'une valeur faciale de un penny, de couleur noire à l'effigie de la Reine Victoria à 15 ans, œuvre gravé par William Wyon d'après une médaille. En deux ans, le trafic postal britannique passe de 80 millions de lettres à plus de 170 millions, la naissance du timbre est un vrai succès populaire.

Les premiers timbres ne sont pas dentelés



PREMIER TIMBRE DE FRANCE

En 1848, La France décide à son tour d'entamer une grande réforme postale. Comme en Angleterre, avant 1848 les taxes d'affranchissement du courrier étaient payées par le destinataire et étaient fonction de la distance à parcourir. Désormais, le courrier sera payé en fonction du poids de l'envoi, et par l'expéditeur. Il sera remis à l'expéditeur un reçu sous forme d'une estampille (vignette) collée sur la lettre.

La France a émis son premier timbre poste, le célèbre "Cérès" à 20 centimes, le 1^{er} janvier 1849 sous la II^{ème} République, soit 9 ans après la Grande Bretagne.

La famille Barre graveurs

Une seule famille de graveurs de la Monnaie de Paris, les Barre, a réalisé tous les timbres français de cette époque. Jacques-Jean Barre a gravé les timbres "Cérès". Son fils Albert Désiré Barre a réalisé ceux du Second Empire à l'effigie de Napoléon III ainsi que les timbres "aigle" des "colonies de l'Empire français". La famille Barre a aussi réalisé les premiers timbres grecs "Hermès".

Cérès : le symbole de la République

C'est à partir d'un lavis à l'encre de Chine sur carton, présenté, que l'Administration des monnaies et médailles décida de retenir Cérès déesse latine des Moissons pour représenter la république. Le timbre s'appelait à l'époque *Liberté*. L'effigie de Cérès est entourée d'un cercle grainé.

Impression en noir

Les premiers timbres furent imprimés à l'hôtel de la Monnaie sous la direction d'Anatole Hulot.

L'impression en noir était un choix technique : c'était à l'époque la seule couleur que l'on pouvait appliquer avec régularité de jour comme de nuit, puisque les ateliers travaillaient 24 heures sur 24 et étaient éclairés aux becs de gaz. Le noir typographique était un mélange de noir de fumée, de bleu de fer, le tout broyé dans un vernis de lin.

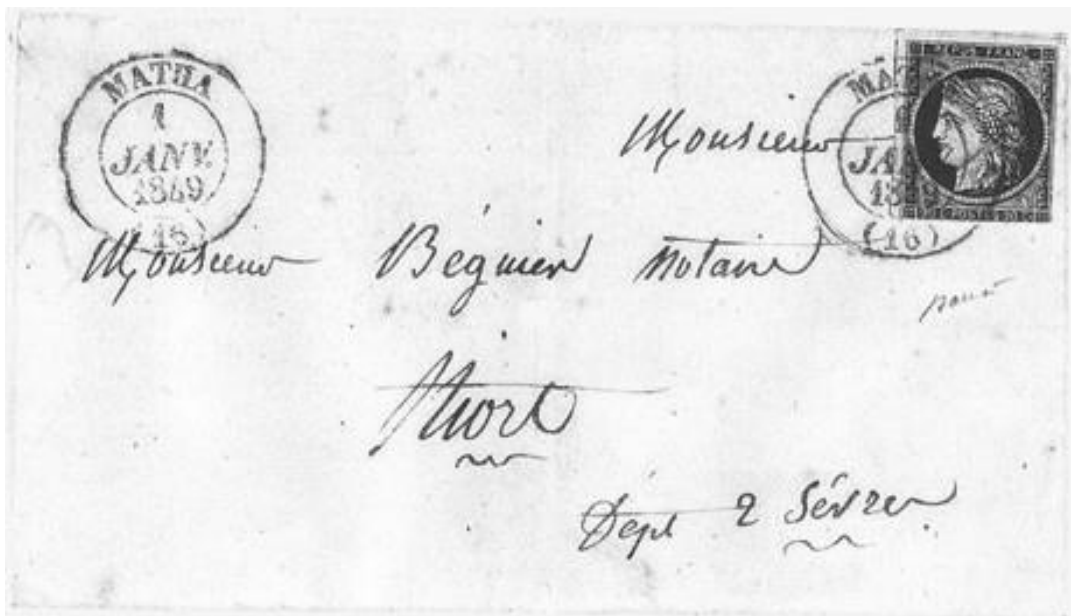
Par la suite, la couleur noire fut abandonnée, car elle se confondait avec les oblitérations et des petits malins réutilisaient les timbres.

Catalogue

Dans le catalogue Yvert & Tellier qui fait référence pour la cote des timbres celui-ci porte le N°3, en raison du classement par séries et valeurs de ceux-ci.

Ce timbre a été vendu à 3 100 000 unités et ne constitue pas une grande rareté.

Le timbre le plus coté actuellement et le plus connu est le N° 7 vermillon (il existe plusieurs variétés de couleur) Ce timbre fut retiré de la vente le 1er Décembre 1849.



D'OU VIENT LE MOT « POSTE » ?

Le mot « poste » exprime à la fois la notion de message, de transport, du mouvement mais aussi son contraire : la station, le dépôt, le lieu fixe où l'on se tient en position. Par confusion des deux notions, la « poste » va devenir, non le courrier qui court les routes, mais le relais où il peut trouver une monture fraîche de rechange, pour poursuivre sa mission.

Malle-poste, ou simplement Malle : voiture par laquelle l'administration des postes envoyait les lettres aux bureaux de destination et dans laquelle on recevait des voyageurs.

Relais-poste : établissement de chevaux qui était autrefois placé de distance en distance, pour le service des voyageurs. *Chevaux de poste. Chaise de poste. On a établi des postes sur telles et telles routes. Maître de poste. La poste aux chevaux.*

Manière de voyager avec des chevaux de poste : *prendre la poste. Aller en poste. Voyager en poste. Atteler en poste. Chaise de poste.*

Courir la poste : se dépêcher, aller très vite. *Ne lisez pas si vite, vous courez la poste.*

Mesure de chemin fixée communément à deux lieues : *il y a six postes, poste et demie, double poste, tant de postes de telle ville à telle autre. Courir trois postes, quatre postes sur le même cheval.*

Courrier qui porte les lettres : *la poste va partir. Portez cette lettre avant que la poste soit partie. La poste vient d'arriver, ne fait que d'arriver.*

POSTE se dit aujourd'hui de l'Administration publique : qui assure le transport des correspondances. *Bureau de poste. Mettre une lettre à la poste. Le service de la poste. L'Administration des Postes.*

Maison, du bureau où se font les diverses opérations postales : *la poste est dans telle rue. Porter ses lettres à la poste. La poste ouvre à telle heure, ferme à telle heure.*

Poste restante : guichet où l'on garde certaines lettres jusqu'à ce que le destinataire vienne les réclamer personnellement.

Grande poste : bureau central de la poste. *Il faut porter cette lettre à la grande poste pour qu'elle parle plus vite.*

Il ne faut pas confondre la Poste aux chevaux qui est depuis la nuit des temps et jusqu'à sa disparition après la guerre de 1870, (supplantée par le chemin de fer) le seul moyen de voyager rapidement d'un endroit à un autre en France, en Europe et même dans le monde et la Poste aux Lettres qui utilisera les infrastructures de la poste aux chevaux pour dispatcher le « courrier » sur tout le pays.

Le système est simple au relais de départ qu'on appellera A ; on attelle des chevaux de ce relais, à la voiture qui va courir la poste. Celle-ci sera conduite par un postillon du relais A jusqu'au relais B.

Arrivé à celui-ci le postillon A dételle ses chevaux et les ramène à son point de départ au Relais A.

Pendant ce temps le postillon du relais B attelle des chevaux de ce relais et va conduire la voiture jusqu'au relais C ; il dételle ses chevaux et les ramène à son point de départ B et ainsi de suite...

A partir de 1793 la poste aux lettres utilisera ses propres véhicules hippomobiles les fameuses « malles-postes ». Elle emmènera ainsi le courrier et des passagers payants en utilisant toujours les relais de la Poste aux chevaux et cela jusqu'à la fermeture de celle-ci.

CONSEILS POUR UTILISER LA POSTE

(Journal le Roannais du 4 mai 1846)

Beaucoup de personnes, surtout dans les campagnes et les petites villes, ignorent dans quelles conditions le public se trouve placé vis-à-vis de l'administration des postes, et nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en leur indiquant aujourd'hui, d'une manière sommaire, les droit réciproques du commerce et de l'administration.

1°) Les facteurs peuvent se refuser d'entrer dans les maisons ; ils doivent se contenter d'appeler ; mais ils ne peuvent, sous aucun prétexte remettre d'abord la correspondance des négociants au lieu de suivre leur itinéraire, numéro par numéro ; il leur est défendu de reprendre chez les portiers, etc., les lettres à l'adresse des personnes ayant changé de domicile, il faut avoir soin d'indiquer la nouvelle demeure de vive voix ou par une note détaillée. Il est encore plus régulier d'écrire au directeur des postes pour les prévenir, on évite ainsi les retards de distribution.

2°) Il est essentiel de recommander les lettres renfermant des valeurs ; le port n'en est pas augmenté et il suffit de les remettre sous enveloppe avec trois cachets en cire, portant empreinte de caractères en effigies. L'affranchissement est facultatif.

3°) Le poids de la lettre simple est de 7,25 à 100 grammes : s'il arrive que l'employé des postes se trompe en appliquant une taxe, le destinataire doit se présenter au bureau avec sa lettre non décachetée, il est fait droit de suite à sa réclamation.

4°) Une lettre refusée peut être retirée pendant trois mois (date de l'arrivée) au bureau de destination.

Une lettre inconnue est renvoyée à Paris dix jours après son arrivée.

Une lettre refusée, ayant sur l'adresse ou sur le cachet le timbre de l'expéditeur, doit être réclamée à Paris.

Une lettre refusée, renfermant des titres, valeurs, renseignements utiles, est retournée par l'administration des postes à l'expéditeur, après un certain délai.

5°) L'administration n'est pas responsable des lettres taxées, affranchies, journaux, etc. L'indemnité accordée en cas de perte d'une lettre chargée, est de 50 fr., sauf l'action judiciaire à intenter pour vols ou détournements.

6°) On peut se faire adresser poste restante, sous les initiales L. P. – X.X., autant que possible les deux premières lettres de son nom, afin d'aider aux garanties demandées par l'employé.

Un voyageur ne doit jamais montrer un mécontentement à exhiber son passeport ; cette mesure est d'un intérêt général, et lorsqu'il fait suivre ses lettres, il doit avoir soin de toujours indiquer les prénoms ; car les homonymes occasionnent beaucoup d'erreurs.

On ne répond jamais aux questions suivantes :

- M. A. a-t-il une lettre ?
- Mme B. est-elle venue affranchir, déposer de l'argent, demander une lettre poste restante ? etc.
- M.M., voyageur de commerce est-il déjà passé ?

7°) On a le droit de retirer une lettre jetée à la boîte ou affranchie, lorsque l'on va soi-même donner au bureau l'adresse littérale et la signature. S'il arrive qu'une personne mette l'adresse et qu'une autre signe, le concours de toutes deux est alors nécessaire.

8°) L'administration ne se charge pas du transport de l'argent monnayé. Une lettre contenant une valeur d'or ou d'argent, trouvée à la boîte, est soumise à la formalité du chargement. Cependant on admet comme valeur cotée l'estimation au-dessus de 30 fr. et droit de 5% les montres, bagues, bijoux, médailles antiques, renfermés dans une boîte sous les yeux du directeur.

9°) Il est permis de rendre à l'administration une lettre ouverte par conformité de nom, après l'avoir constaté au dos de la lettre.



LA POSTE A SAINT-JUST-LA-PENDUE

1881 : Enfin... un bureau de poste

Nous faisons abstraction de la Poste aux chevaux, qui passe tout près, mais qui est la seule façon de se déplacer de Louis XI à 1870, sachant qu'à cette époque la Poste aux lettres utilise la Poste aux chevaux pour acheminer son courrier.

1791 : le premier maire de la commune Jacques Missire crée un poste de « piéton » pour informer ou convoquer les citoyens.

Juin 1832 : il n'existe pas à Saint-Just de service journalier de Postes aux lettres. Le service en vigueur : une ou deux fois par semaine oblige à recourir au garde-champêtre ou à un salarié ;

Les élus demande un service de Poste quotidien.

Un « facteur-boîtier » (bouettier) officiel est alors mis en place pour quérir et porter les lettres à Saint-Symphorien.

1845 : un Bureau de Poste est installé à Neulise, colères des Saint-Justois, ils l'écrivent au préfet : « *Auparavant le courrier passant par Saint-Symphorien mettait 1 jour et coûtait 10 centimes, Maintenant qu'il transite par Neulise, il met 2 jours et coûte 30 centimes !* »

Ils remettent çà par un courrier du 30 mai 1869.

1870 : Constatant avec amertume que « les Saint-Colombins » (habitants de Sainte-Colombe) reçoivent, 24 h avant les Saint-Justois, leur courrier arrivé par la gare de Balbigny, le maire Girerd réclame auprès de l'autorité supérieure le même cheminement.

1877 : Le maire demande à l'autorité compétente « *que le courrier en voiture ou à cheval qui devra faire le service de la Poste de Saint-Just, ait son point de départ à Saint-Just pour aller à L'Hôpital par Neulise...* »

Quatre ans plus tard, nouvelle proposition pour « *prendre le courrier en gare de Balbigny par voiture à cheval avec deux distributions par jour* »

Fin 1881 : Enfin la bonne nouvelle, le ministre des P.T.T a pris la décision : « *la fonction de facteur-boîtier (1) de Saint-Just-La-Pendue est convertie en recette simple par la commune pendant 18 ans* ».

Tenu par Melle Zacchéo, le premier Bureau de Poste est ouvert tous les jours de l'année de 7 h du matin à 7 h du soir sans interruption.

L'inauguration en est faite le premier de l'An 1882 ; provisoirement Dans une pièce de la mairie. Puis, après un projet sans lendemain, proposant une maison de La Ruelle, le bureau s'installe pour la durée prévue dans un local loué à M. Pardon, tanneur.

La première circulaire envoyée à la Receveuse est amusante :

« ...le poids des timbres-postes est compris dans le poids des lettres sur lesquelles, ils sont apposés... »

1884, le télégraphe apparait :

Du lointain ancêtre articulé avec lequel Chappe, en 1794, annonce à la Convention la prise de Quesnoy par les armées de la République, jusqu'aux applications de l'électromagnétisme par Samuel Morse et son alphabet, nous voilà sollicité de la nouvelle invention qui sera mise en place en 1884 avec un porteur rétribué 50 F l'an.

Curieux les Saint-Justois se pressent pour admirer la prodigieuse avancée technique. Par un fil relié à Roanne avec relais à Neulise, 30 minutes suffisent à échanger les messages. On regarde avec étonnement l'appareil mystérieux dont le ruban, dans un cliquetis rapide enregistre des points et des traits. On s'étonne de la science de la receveuse, nouveau Champollion local, qui décrypte, traduit et transcrit.

Le portage de ces « dépêches-télégraphes » souvent annonciatrice de mauvaises nouvelles est confié à la veuve Rodéry avec salaire annuel de 150 f. Lui succéderont Mmes Rey, Giraud, Henry, Berry, Missire, qui lèveront aussi les boîtes aux lettres. Suivrons MM. Mmes Colombat, Coquard, Prost, Etienne Noyel, Gazzola, Benoît Magnin.

(1) Le 20 juin 1848 était créée une nouvelle catégorie de facteur plus particulièrement campagnard : « les facteurs boîtiers » qui en plus de leur tournée, assuraient un service de guichet. Ces guichets constituaient la plus petite catégorie d'établissement postal.

LE GUICHET DE LA POSTE

Monologue, crée par VAUNEL à l'Eldorado
Parole et Musique de CERNY

On critique souvent l'Administration des postes ; on se plaint que dans les bureaux sur huit guichets il y en a toujours sept de fermés.

Eh ! bien, ça n'est rien à Paris, il faut voir ça en Province !

Je vais vous citer un exemple. Je m'appelle Rigobert. J'habite un village dans la Loire. Il y a un bureau de poste. La Directrice s'appelle Madame Chevalier ? je ne vous dis pas le nom du village parce que dans le fond je ne suis pas méchant et comme il pourrait se trouver dans la salle, un employé supérieur des Postes, je ne voudrais pas avoir sur la conscience la révocation de Madame Chevalier.

Madame Chevalier ferme tous les jours son guichet de midi à une heure pendant son repas.

Je vous demande un peu si Madame Chevalier ne pourrait pas aussi bien manger avec son guichet ouvert.

Il y a quelque temps, il était midi trente cinq, j'allais à la pêche, j'avais une lettre à mettre à la poste, j'entre dans le bureau et je frappe au guichet.

Madame Chevalier la serviette au cou ouvre son guichet. Je lui dis poliment :

- Madame Chevalier auriez-vous la bonté de me donner un timbre de dix centimes ?
- Monsieur Rigobert me répond-elle vous savez que de midi à une heure le guichet est fermé et il n'est que midi trente cinq.
- Madame Chevalier je vais à la pêche et je voudrais mettre une lettre à la poste avant de partir.
- Monsieur Rigobert regrette mais le guichet est fermé.
- Madame Chevalier c'est un service que je vous demande.
- Monsieur Rigobert, je vous le répète le guichet est fermé.
- Madame Chevalier voilà vint ans que j'habite ici et...
- Monsieur Rigobert n'insistait pas le guichet est fermé.
- Madame Chevalier dans le temps, Madame votre mère me donnait des timbres à n'importe quelle heure.
- Monsieur Rigobert ma mère faisait ce qu'elle voulait et moi aussi, je vous répète encore une fois le guichet est fermé.
- Madame Chevalier votre guichet n'est pas fermé puisque voue l'avez ouvert.
- Monsieur Rigobert mon guichet est ouvert, c'est vrai, mais voilà une demi-heure que je vous répète qu'il est fermé.

- Madame Chevalier je suis venu à midi 35, vous dites qu'il y a une demi-heure que vous me répétez que votre guichet est fermé, il est une heure cinq, donc votre guichet est ouvert.
- Monsieur Rigobert vous avez raison, tenez voilà un timbre de dix centimes.
- Madame Chevalier pour bien vous faire remarquer votre manque de complaisance, je ne veux pas de votre timbre. Je n'affranchirai pas ma lettre.
- Monsieur Rigobert, comme il vous plaira.

Là-dessus je jette violemment dans la boîte ma lettre sans timbre, et Madame Chevalier, vexée ferme son guichet avec fracas.

Depuis ce jour, quand je rencontre Madame Chevalier, je ne la salue pas.

FIN

1792 - SAINT-SYMPHORIEN-DE LAY Le directeur de la Poste et son facteur prêtent serment

Aujourd'hui vingt six avril mil sept cents quatre vingt douze au Bureau de la municipalité à Courmarçonn Jacques Mittaud Directeur de la poste aux lettres au bureau de St. Symphorien de Lay accompagné de Pierre Chabout facteur lequel a dit que pour se conformer à l'article trois de la section quatre du chapitre deux de l'acte constitutionnel il demande à prêter entre nos mains le serment requis En conséquence lesdits Mittaud et Chabout ont juré d'être fidèles à la nation, à la loi et au Roi, et de maintenir de tout leur pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale constituante aux articles 179, 180 et 181.

Lequel serment ils ont reçu de la part de nous deux avec serment, et avons signé avec lesdits Mittaud et Chabout et le Sr Laigny secrétaire de la commune
 Mittaud Pierre Chabout
 Laigny
 Laigny



Aujourd'hui, vint six avril mil sept cents quatre vingt douze au Bureau de la municipalité à comparu.... Jacques Mittaud Directeur de la Poste aux lettres au bureau de Saint-Symphorien-de-Lay, accompagné de Pierre Chabout facteur. ;

Lequel a dit que pour se conformer à l'article trois de la section quatre du chapitre deux de l'acte constitutionnel, il demande à prêter entre nos mains le serment requis.

En conséquence lesdits... Mittaud et Chabout :
 Ont juré d'être fidèles à la nation, à la loi et au Roi

Et de maintenir de tous leurs pouvoirs la Constitution du Royaume, décrétée par L'Assemblée Nationale Constituante aux années : 1789, 1790 et 1791.

Au quel serment ils ont requis, acte que nous leur avons octroyé et avoir signé avec Mittaud et Chaboux et le sieur Lusigny notre secrétaire greffier.

*Mittaud, Pierre Chabout
Flandre , Giraud*

*Gilles Guyon Maire
Lusigny Secrétaire*

La poste s'ouvre à Saint-Symphorien-de-Lay vers 1700 : Chabroust Pierre est le premier facteur à apparaître sur les registres de la mairie de ce village.

Flandre était le maître de Poste (Poste aux chevaux) de la bourgade.

PRETER SERMENT

Cette tradition plus que bicentenaire (elle remonte aux prémises de la République, en 1790) Elle consiste pour chaque postier à s'engager à respecter et défendre le secret des correspondances, ainsi qu'à dénoncer tout manquement à cette profession de foi.

"Je fais le serment de remplir avec conscience les fonctions qui me seront confiées. Je m'engage à respecter scrupuleusement l'intégrité des objets déposés par les usagers et le secret dû aux correspondances, aux informations concernant la vie privée dont j'aurai connaissance dans l'exécution de mon service. Je m'engage à exécuter avec probité les opérations financières confiées à La Poste. Je m'engage également à signaler à mes responsables hiérarchiques toute infraction aux lois et règlements régissant La Poste."

Il y a quelques années encore, la prestation de serment se déroulait d'une façon solennelle devant le tribunal.

Aujourd'hui, il est passé devant quelques cadres de l'entreprise, sa valeur nettement amoindrie, ne représente plus grand-chose vis-à-vis de la Loi.

L'Administration des Postes arrive à Saint-Symphorien-de-Lay

C'est sous le règne d'Henri IV, que naît la Poste d'État.

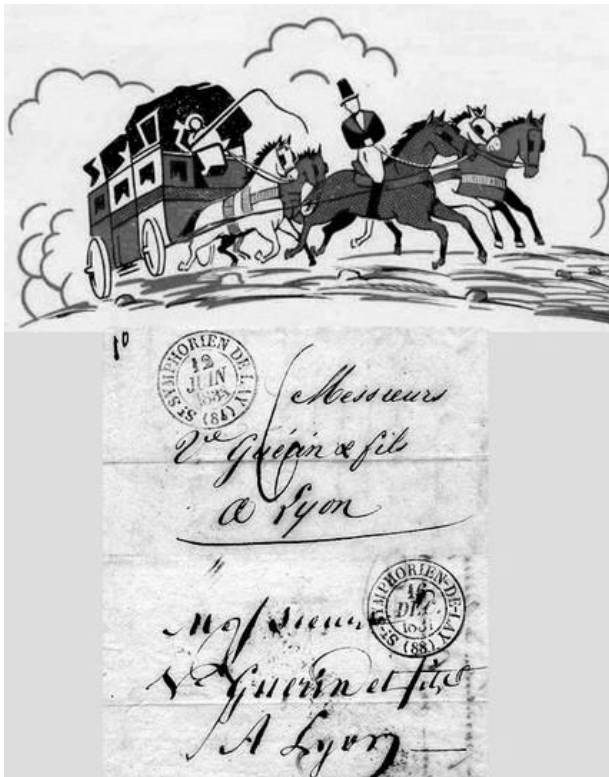
Le roi nomme en 1595 à la tête du service, comme Contrôleur Général des Postes, Fouquet de Varane. Il signe un édit en 1603 où il est explicitement admis que les Courriers du roi peuvent acheminer la correspondance privée : c'est la création d'une véritable Poste aux lettres d'État

Au début les courriers, nom donné à la personne qui transporte les lettres et objets, partent que lorsque le volume de lettres justifie la dépense. Ils utilisent pour leurs trajets la Poste aux chevaux

Mais bientôt avec le développement du service, les départs sont à heures fixes. Puis apparaissent des « commis » dans les bureaux des grandes villes. Ceux-ci encaissent les taxes à l'arrivée, à leur profit, ce qui laisse supposer qu'ils ont acheté leurs « charges » au Contrôleur général. A cette époque, les timbres n'existent pas encore et c'est la personne qui reçoit la lettre, qui doit payer le coût de l'envoi.

Rapidement les fonctions se diversifient :

- Maîtres de poste pour la fourniture des moyens de transports, avec des relais postaux, des chevaux frais et des postillons.



- Courriers, noms des personnes chargées du transport effectifs des lettres et paquets. Devant le volume croissant des objets à transporter on crée la malle-poste, qui utilise le service de la Poste aux chevaux et qui est prioritaire sur tous les autres utilisateurs.
- Commis et distributeurs à pieds pour les rapports avec le public.

Les rois qui se succèdent organisent la Poste aux mieux de leurs intérêts et conscients de l'argent à gagner l'améliorent sans cesse.

Vers 1700, comme à Roanne, un bureau « direction » est créé à Saint-Symphorien-de-Lay. Il est le premier maillon d'une toile postale qui se tisse sur les villages avoisinants.

A Saint-Symphorien comme dans les autres bureaux, le courrier est de deux sortes celui qui arrive et celui qui part.

Bien entendu on ne peut connaître que les marques postales du courrier qui part.

Au début un commis doit diriger le bureau, la distribution à domicile n'existe pas. Il faut venir chercher ses lettres et paquets ou envoyer un domestique et régler le montant de l'envoi : c'est le « port du ». Si la lettre est refusée la poste la retourne à l'expéditeur c'est : un « déboursé ». Ceux-ci sont très nombreux est devant les problèmes posés se crée le « port payé » ou « P.P ». Pour les lettres ou paquets importants ou contenant des valeurs (argent-bijoux) on peut utiliser le « chargement ».

Le montant du transport, fort cher est calculé d'une façon très compliquée. On paye au kilomètre parcouru, d'abord de la ville de l'envoi jusqu'à Paris, puis de la capitale jusqu'à la ville de réception, et quand les lettres arrivent ou partent pour l'étranger c'est encore plus difficile.

Il faudra attendre 1849 et le premier timbre pour uniformiser le système et instaurer un tarif unique (ne tenant plus compte des distances) en France pour tous les habitants.

Sous l'Ancien Régime la France est divisée en provinces. Le Forez fait partie de la province du Lyonnais, dont la capitale est Lyon.

Un décret de l'assemblée Nationale du 15 janvier 1790, divise la France en 83 départements.

L'ancienne province du Lyonnais devient le département de Rhône et Loire.

LA POSTE A SAINT-SYMPHORIEN-DE-LAY

La recette postale s'ouvre en 1700.

Le 1^o janvier 1849 émission du premier timbre Français : le 20 centimes Cérès noir (1) et ouverture du télégraphe au public.

En septembre 1864, sous l'égide du maire le conseil municipal vote une somme de 200 francs pour l'installation d'une ligne télégraphique.

En 1878, la III^{ème} République décide de créer un Ministère des Postes et Télégraphes et c'est un dénommé Adolphe Cochery, député du Loiret, qui en a la charge.

Auparavant, le télégraphe était rattaché à l'armée. Quant à la Poste, elle était rattachée au Ministère des Finances. On considérait que c'était une taxe, un impôt indirect que de payer pour envoyer une lettre et transmettre des nouvelles ou de l'information...

La commune s'acquitte d'un certains nombre de conditions, dont les dépenses afférentes à l'installation d'une sonnerie d'appel au domicile du porteur de télégramme, ainsi que de sa rémunération en accord avec le receveur du bureau.

L'argent est pris sur l'article 26 du budget de la commune sous le titre « Loyer et frais du bureau de télégraphe ».

Madame Goyet, chargée du service télégraphique donne sa démission pour raison de santé en 1882.

Le 29 juin 1889, un bail de 9 ans (devant donc prendre fin en 1898) est passé entre l'Administration des Postes de la Loire et Monsieur le docteur en médecine Gouillioud Claude Paul résidant à Lyon, pour la location d'un immeuble, situé rue de l'église destiné à l'installation d'un bureau de poste et de télégraphe.

Le loyer annuel est fixé à 500 francs.

L'Administration donne aussi la liste de travaux à exécuter par le propriétaire pour rendre le bureau acceptable. Ne prenant aucun risque ; elle fait savoir :

« Il demeure expressément convenu que dans le cas où l'intérêt du service viendrait à exiger, soit le déplacement, soit la suppression du bureau de poste, le présent bail serait résilier de plein droit, à charge par l'Administration de donner un avertissement six mois à l'avance ».

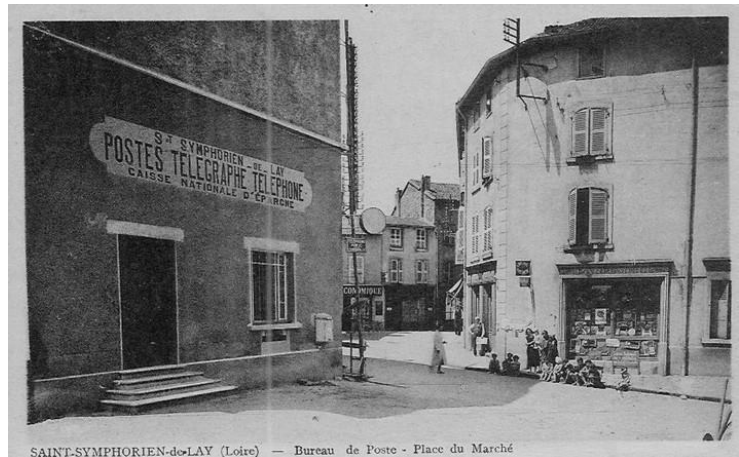
Le 29 juin 1898, le bail est renouvelé pour une durée de 9 ans soit jusqu'en 1907.

Un courrier du 1^o février 1900 du Préfet de la Loire propose de relier la commune au réseau téléphonique départemental coût 600 francs. La proposition est acceptée au conseil municipal du 8 février suivant.

En 1907 et 1916, le bail est régulièrement renouvelé pour se terminer en 1925.

Extraordinairement, en 27 ans le montant du loyer annuel est resté inchangé à 500 francs.

Le bâtiment est racheté par la commune, qui veut le faire démolir pour ce faire en octobre 1925, Mr Bal signe un accord avec la poste pour que le bail soit signé pour 4 ans et 8 mois et devant se terminer le 31 décembre 1930.



Le bâtiment est amputé du jardin et d'une cave extérieure. Mais la location passe de 500 francs à 1000 francs. Conséquence de la « Grande Guerre » l'inflation arrive, galopante et prévue pour durer.

En 1929 le nombre d'abonnés au téléphone est de 21 ; ce nombre n'ira qu'en augmentant. La mairie est elle-même reliée suite à l'accord du Conseil municipal du 9 novembre 1930.

Notre bâtiment est toujours debout quand le 10 septembre 1930, le maire Jacques Bal signe un nouveau bail de 9 ans avec l'administration des Postes pour la durée du 1^o janvier 1931 au 31 décembre 1939, le loyer passe à 4000 francs.

Avec le nouveau bail un énorme changement s'opère après de grosses réparations. L'accès du public ne se fait plus rue de l'église (Place de la Concorde actuelle) mais s'ouvre côté « Place du marché ».

Le conseil municipal du 25 mars 1934 demande l'installation de postes téléphoniques ruraux :

- A la Roche, à 1 km, au café Cortey
- A Ronfin, à 3 km, chez Fleury Berthelot
- A Maroilles, à 2,7 km, chez Charles Givre
- A Montcizor, chez Mathieu Moine
- A Thélis, à 4 km, chez Jacques Prost
- Au Picard, à 2,8 km, chez Farabot, cafetier
- Au Mathorey, à 2,6 km chez Delorme

Nous ne connaissons pas les choix faits.

Le 2 mars 1940, le bail est prorogé pour 9 ans.

Le 3 janvier 1950 (notre bâtiment est toujours debout) le maire, Mr Mignard signe un nouveau bail qui court du 1^o janvier 1949 au 31 décembre 1957 ; le loyer annuel est fixé à 28 000 franc, pour être porté à 60 000 francs (délibération du Conseil municipal du 13 mars 1955) à partir du 1 janvier 1955. En 1980 la Poste (le bâtiment est toujours debout) va laisser la place du Marché, en centre ville, pour se porter sur la Nationale 7, en haut du bourg.

Où se trouve encore aujourd'hui une imposante station de relais téléphonique fut installée à cet endroit dans le milieu des années 30.

Dans les années 1990 la municipalité conduite par monsieur Paul Bréchnac, voulait réintégrer la Poste dans le centre pour avoir un bourg homogène et touristique. Sa demande ne fut pas suivie d'effet. Cette grande administration au service du public était au début de son déclin.

Finalement l'ancien bâtiment de la Poste qui faillit disparaître en 1925, avait très bien résisté pendant 56 ans avant d'être livré aux pioches des démolisseurs dans le courant du mois de février 1981.

LE PREMIER CALENDRIER POSTAL



*François Charles Oberthur 1818-1893
Le père de l'industrie du calendrier postal en compagnie de son épouse Marie.*

Ce modeste imprimeur lithographe qui va créer le premier « Calendrier des Postes ».

D'origine strasbourgeoise, où il est né le 1^o décembre 1818, il quitte l'atelier de lithographie paternel en 1838 pour gagner Rennes en Bretagne. Là, il rentre à l'imprimerie Marteville et Landais.

Très vite associé au succès de l'entreprise, il en devient le patron en 1850. François Charles OBERTHUR a 32 ans et beaucoup d'idées pour développer son entreprise. Il voit dans le « Calendrier des Postes » une opportunité d'expansion intéressante. Quatre ans se passent en études et préparation.

Au milieu de l'année 1853 apparaît ce qu'il est juste d'appeler, le calendrier postal moderne. Le calendrier propose sur un carton imprimé recto verso un cahier spécial réservé aux informations du département : date des foires et marchés, liste des communes et des bureaux de poste.

Voilà l'idée ! Et cette idée de personnalisation François Charles OBERTHUR entend bien l'appliquer à l'ensemble des départements français.

L'Administration des Postes accueille avec bienveillance sinon intérêt cet almanach de 1854, et se précipite, non pas pour passer commande auprès d'OBERTHUR mais pour éditer le sien. Il sera réalisé par l'Imprimerie Impériale et vendu à Paris pour 10 centimes l'exemplaire.

Si, à Paris, l'Administration fait obligation aux facteurs d'acheter le sien, pour la Province, car contre, elle laisse les chefs de service libres d'acheter leurs calendriers. OBERTHUR s'engouffre dans la brèche. Les premières commandes affluent au siège de la société à Rennes. Mais d'autres imprimeurs gagnent ce fantastique marché de 800 000 exemplaires.

L'un deux, MARY-DUPUIS, imprimeur libraire à Noyon bénéficie des bonnes grâces de l'Administration qui lui confie la réalisation des calendriers pour les années 1859 et suivantes à 6 centimes l'exemplaire. Trois modèles sont alors proposés.

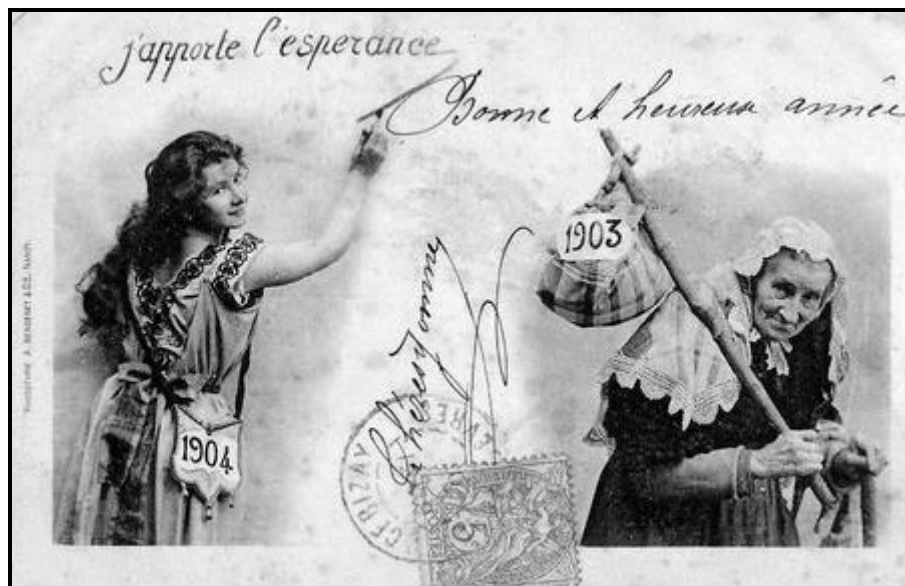
Mais MARY-DUBUIS, vite débordé par l'ampleur de la tâche et talonné par l'Administration, se voit obligé de faire appel à son concurrent pour pouvoir livrer à temps les précieux calendriers aux facteurs. François Charles OBERTHUR, se voit alors confier la fabrication de l'Almanach 1859 pour 32 départements.

Les livraisons de MARY-DUBUIS de l'année 1860 connaissant les mêmes avatars de production, l'Administration autorise donc OBERTHUR à fabriquer et à livrer les almanachs des Postes aux facteurs du territoire. OBERTHUR devient donc l'unique fournisseur agréé par l'Administration pour une période de 10 ans.

Ce monopole de droit ne sera pas renouvelé en 1870 mais OBERTHUR gardera une position privilégiée auprès des facteurs grâce à l'efficacité et au sérieux de son organisation et malgré une concurrence très active de nombreux imprimeurs.



LES CARTES DE VŒUX



ADIEUX ET BONJOUR L'AN !

Quand une année a terminé sa course, nous voyons s'éloigner dans le lointain de notre imagination une vieille dame fanée et boitillante, succombant sous le poids de ses 365 jours.

Arrive vers nous la jeune et pimpante année nouvelle. Ah celle-ci nous l'accueillons avec le sourire ! Elle nous semble tellement bien disposée à dissiper nos regrets et à satisfaire nos désirs ! Afin qu'elle

nous accorde des bonnes grâces nous buvons à sa santé sous un bouquet de gui et nous franchissons le cap au bras de Saint-Sylvestre.

LES VŒUX

La tradition d'envoyer ses vœux pour la Nouvelle Année vient du Moyen-âge. Les religieuses séparées de leur famille avaient l'autorisation de leur envoyer un petit mot le 1^{er} janvier.

« Certains historiens assurent que la tradition du Nouvel An est venue de la Chine ancienne. Ce jour-là, on envoyait aux amis des feuilles de papier de riz dont la dimension était en rapport avec l'importance du destinataire. Les notabilités recevaient des feuilles pouvant atteindre un à deux mètres de long » (André Castelot « *Le calendrier de l'histoire* »)

C'est le roi Charles IX qui décida par un édit royal pris dans le Roussillon que le 1^{er} janvier 1565 serait le jour de l'an pour tout le royaume. En effet, Reims fêtait le début de l'année le 25 mars, Paris, le jour de Pâques, d'autres villes, le dimanche de la Passion.

CARTES DE VISITES ET SAVOIR-VIVRE AU XIX^e SIECLE

L « Almanach des Modes » de 1817 donne le dernier mot du bon ton en matière de carte de visite : « les cartes écrites sont de vieux style ; les imprimés indiquent des gens de petit commerce ; les cartes à vignettes dénotent les parvenus et les étrangers ; les cartes en couleur sentent la province. Les cartes gravées en écriture courante sur fond blanc tout uni, avec l'adresse en bas, en caractères microscopiques sont les seules adoptées dans le grand monde. C'est l'usage de la Chaussée d'Antin »...

LA CARTE DE VŒUX APRES 1950

La carte de vœux s'est transformée aux environs de 1950 grâce aux progrès réalisés dans le domaine des techniques d'impression qui procurent des tirages couleurs d'une grande fidélité par un travail plus ingénieux et plus soigné. La présentation s'est également modifiée, passant de la carte simple à la carte double dont les formats se sont agrandis. Sont apparues les cartes sur nacre, sur moire, sur soie.

Les thèmes ont évolué mais leur renouvellement est moins sensible que dans le domaine des procédés d'impression. La chaumière enfoncée dans la neige d'où s'échappe de la fumée, le gui, le houx, le sapin, les bougies, la biche...sont toujours très recherchés.

Aujourd'hui, il existe aussi des reproductions de tableaux, des vitraux, les cartes à thème religieux et aussi des sujets profanes. Chaque époque marque en réalité de son empreinte le choix de ses illustrations.

La carte de vœux a donc malgré tout un caractère populaire incontestable.

Il y a ceux chez qui l'on se rend auxquels on souhaite une bonne année. Et il y a ceux auxquels l'on adresse une carte de vœux richement décorée. Un usage ? Sans doute. Une discrète attention ? Certainement. Mais surtout, sous une apparence banalité, un fidèle message d'amitié donc les valeurs artistiques et historiques sont reconnues, aujourd'hui, par un nombre grandissant de collectionneurs.

PREMIERE CABINE TELEPHONIQUE A « PRADINES » (Loire)

(Pas facile d'avoir le téléphone au début du 20^e siècle, l'exemple du village de Pradines en est la preuve ; le texte est tiré du discours de M. AUDIFFRED (*Député de la Loire de 1879 à 1904. Sénateur de la Loire en 1895 et de 1904 à 1917*) à la séance du 25 janvier 1906, dans sa brochure intitulée « LA CANDIDATURE OFFICIELLE au Sénat » où il fustige « les abus de pouvoir des préfets ».)

Laissons la parole à M. Audiffred.

« Dans la commune de Pradines, le conseil municipal, invité à nommer un gérant désigne un M. Gonin. Au bout de quelques jours le directeur des postes écrit au maire la lettre suivante :

Saint-Etienne, le 30 juillet 1904

Monsieur le maire

J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai soumis à M. le préfet la délibération en date du 19 juin 1904 par laquelle votre conseil municipal propose M. Gonin pour la gérance de la cabine téléphonique, et que ce haut fonctionnaire rejette cette candidature, comme nettement hostile aux institutions républicaines.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir désigner une autre personne pour cet emploi. Agréez, etc.

Le directeur des postes et télégraphes

Signé : illisible.

Le conseil municipal défère à la demande du préfet et désigne M. Dugelay. La candidature et le dossier de M. Dugelay sont adressés au directeur des postes, et celui-ci répond le 27 septembre 1904 :

Saint-Etienne, le 27 septembre 1904

Monsieur le maire

J'ai l'honneur de vous informer que je viens d'agréer M. Dugelay comme gérant de la cabine téléphonique.

Suivent les instructions pour le placement de la cabine. Et puis, en exécution de cette décision du directeur des postes, le titulaire, M. Dugelay, déloge un de ses locataires, fait exécuter des réparations dans son immeuble ; l'équipe des télégraphistes vient percer le mur de M. Dugelay pour établir les fils téléphoniques et, quand tout est terminé, le directeur des postes écrit au maire : « **Monsieur le Préfet ne veut plus de M. Dugelay** ».

Tout cela avait pris du temps, le service téléphonique ne s'installait pas, bien entendu, mais qu'importe ? Les contribuables, les commerçants, est-ce que cela compte ? C'est la nomination de tel ou tel délégué, de tel gérant, agent futur de la candidature officielle, qui importe ; quant au service téléphonique, il peut attendre !

C'est le 4 février 1905, que M. le maire reçoit la lettre suivante de M. le directeur des postes :

Monsieur le maire

Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le faire connaître par ma lettre du 3 décembre dernier, la candidature de M. Dugelay, qui avait paru devoir être agréée pour la gérance du bureau téléphonique, a été définitivement et absolument écartée par l'autorité supérieure.

Elle n'avait pas paru être agréée, elle l'avait été formellement, et je vous rappelle la phrase de M. le directeur des postes :

« J'ai l'honneur de vous informer que je viens d'agréer M. Dugelay comme gérant de la cabine téléphonique ».

M. le directeur des postes continue :

« Dans un but d'entente et pour arriver à une solution désirable pour la commune intéressée j'ai proposé pour l'emploi de gérant à M. le préfet, M. Gonin qui avait été présenté par vous-même en premier lieu et chaleureusement appuyé par votre lettre du 27 août 1904, M. Gonin vient d'être l'objet d'un avis favorable par l'autorité préfectorale ».

Je ne comprends plus ! Comment ? M. Gonin était notoirement hostile aux institutions républicaines le 30 juillet 1904, M. le préfet n'en voulait pas et quatre mois après, alors qu'on avait fait des réparations dans l'immeuble de M. Dugelay, qu'on avait posé les fils téléphoniques, M. le préfet se ravise et dit :

« Je ne veux plus de M. Dugelay, mais j'agré le premier candidat, celui qui était un réactionnaire notoire, un adversaire de la République ».

Messieurs, si ce n'était pas odieux, ce serait comique.

Ce qui s'en est suivi, c'est qu'un jour les employés du téléphone sont venus vers la maison de M. Dugelay et, de force, malgré les avis de madame Dugelay, en l'absence de son mari, ils ont arraché les fils téléphoniques et ont voulu pénétrer dans l'intérieur de la maison.

Mais cette femme a déclaré que si les ouvriers pénétraient dans son domicile, elle déposerait une plainte entre les mains du procureur de la République ; cette menace a suffi pour arrêter les agents de l'administration ».



Note : Dans la Loire comme dans les autres départements le préfet est vraiment la personne qui « règne d'une façon despotique » sur les nominations des gérants des cabines téléphoniques.



LA POSTE A REGNY

Autrefois, Régny, malgré son importance n'avait pas de bureau de poste.

La commune ne fut desservie qu'en 1824 par Saint-Symphorien-de-Lay où arrivait la diligence. S'en suivit une longue bataille pour acheminer le courrier de façon efficace, l'implantation de nombreuses industries modernes nécessitant un service de premier ordre.



En 1832, la municipalité obtint que le facteur ne parte de Saint-Symphorien qu'après l'arrivée du courrier de Paris.

Douze ans plus tard, première étape vers l'autonomie postale le 28 mai 1844, le conseil municipal demande la création à Régny d'un bureau de poste afin de favoriser les relations commerciales.

En 1845 (1) il obtint un bureau de distribution : établissement postal secondaire.

En 1850, 1852, 1853, le conseil municipal demanda que le bureau de distribution soit transformé en Bureau de direction (Recette) satisfaction lui fut accordé en 1855 (2)

Une nouvelle Poste fut inaugurée en 1956 par le maire Jean Devillaine.

L'immeuble dans lequel a été aménagé le bureau se trouvait en bordure de l'emplacement de la vieille « cour des miracles » dont les maisons, qui constituaient un îlot insalubre avaient été démolies.

Les démarches pour l'aménagement du nouveau bureau furent entreprises après l'agrément de l'administration des P.T.T.

La déclaration d'utilité publique fut accordée le 6 avril 1950.

Initialement une dépense de 3 245 000 francs avait été prévue. Mais en cours d'exécution des travaux, l'extrême vétusté des bâtiments obligea à envisager de nombreux travaux complémentaires, entre autre la réfection complète de la façade.

Au titre du plan d'équipement national, l'État finança 30% des travaux qui s'élevèrent finalement à 8 673 000 francs. Après avoir reçu 2 601 900 francs de subvention, la part incombant à la commune fut donc de 6 071 100 francs.

Les dates en matière Postale sont souvent « aléatoires ». Il ne faut donc pas « incriminer » les chercheurs pour des différences finalement peu importantes.

(1) Dans son Histoire Postale de la Loire (1994), Pierre Souchon écrit : créée en 1849

(2) D'après Pierre Souchon : ouvert en 1865.

En juin 1829, le roi Charles X, soucieux de ce que toutes les communes du Royaume de France, jusqu'à la plus petite, bénéficient de la levée et de la distribution du courrier, signe la loi sur le service

de la poste rurale (dite aussi *loi Sapey*), afin que ce service soit mis en œuvre dès le premier avril 1830.

En complément de la création de bureaux de distribution supplémentaires, il découle de cette loi l'installation de boîtes aux lettres dans les quelques 35.585 communes encore dépourvues de service postal. Pour le service de ces boîtes, 5.000 facteurs ruraux sont recrutés.

Régny sera doté de deux « boîtes rurales » la « A » et la « I » relevées en principe un jour sur deux par un facteur venant de Saint-Symphorien-de-Lay ; jusqu'à l'ouverture du bureau de distribution en 1845.

Dans un journal de Roanne en date du 19 août 1837, on apprend une bien triste nouvelle :

« Le sieur Lagef, de Régny, facteur rural sur la ligne de Villemontais, est mort aujourd'hui d'une chute. Cet infortuné ayant voulu gagner du chemin en prenant un sentier de traverse dominant un précipice, le pied lui a manqué, et bientôt il a roulé à plus de 50 pieds au-dessous.

La un noyer l'a arrêté au passage ; mais la secousse qui s'en est suivie lui a ôté presque instantanément la vie. »

Le début des facteurs à bicyclette

A BICYCLETTE

Pour les facteurs l'invention de la bicyclette a son importance dans la distribution du courrier...

Le vélocipède à pédales, construit par Pierre Michaux et son Fils Ernest en 1961, connaît très vite une grande vogue dans les milieux aisés et élégants où sévit la « vélocipédomie »

Signe du temps, son engouement devient général. Le vélocipède est partout en 1869, à la ville comme à la campagne. On pense qu'il va supprimer les chevaux. Il cède sa place à la bicyclette à partir de 1886 (1).

En septembre 1890, une compagnie privée distribue dans Paris et sa banlieue, par des agents « bicycliste », puis sur triporteur, les colis postaux, service concédé par l'administration des Postes et Télégraphes qui ne montre pas u l'exemple dans la rapidité d'emploi de la bicyclette, très vite passée dans les mœurs des maisons de commerce.

Il y a l'habituelle routine administrative réfractaire à tous changements que dénonce une publication professionnelle, mais aussi le fait que l'État ne fournit pas les vélos.

Les postiers prennent les devants. Ils se munissent de bicyclettes à leur propre initiative. Malgré une étude générale lancée en 1894 pour l'emploi du « vélocipède » (2) l'administration n'a pas de politique en la matière. Alors l'adoption officielle du véhicule ne se fait qu'avec des demi-mesures et des restrictions ridicules.

La campagne en première ligne

Les facteurs de la campagne se déplacent très tôt à vélocipède à pédales à deux ou trois roues, si l'on se réfère à une gravure parue en 1868 et à un almanach postal de la même époque.

Ils continuent avec la bicyclette. Cela se conçoit si l'on considère la longueur et la durée de leurs tournées quotidiennes : 30 km et 8 heures en moyenne. Ils sont encouragés dans cette voie ; en son article 10, la loi de finances du 28 avril 1893 exonère de taxe les agents qui utilisent le vélocipède pour le service (3).

Cependant, même si elle ne fournit pas le véhicule (et a fortiori ne se charge ni de son entretien ni de réparations) l'administration conserve un droit de regard sur son utilisation : « *Les machines devront être conforme au modèle actuellement en vigueur, le plus répandu qui est la bicyclette et être construit suivant les règles de l'art. Les facteurs ne se serviront de préférence du caoutchouc creux ou du caoutchouc pneumatique* » De plus, le receveur s'assure si les intéressés savent rouler à bicyclette et sont en état de circuler dans les rues, sans danger, à une vitesse normale (une habitude qui perdurera pendant très longtemps puisque au milieu des années 1985, n'importe quel facteur devant conduire un cyclomoteur pour l'administration devait « passer » un examen de conduite surveillé par un responsable en voiture).

Le tricycle qui est un type encombrant, et le bicycle, qui présente un danger dans son maniement, sont admis sous réserve, à titre provisoire (1895). Enfin, différentes circulaires réglementent les conditions d'emploi de la bicyclette et citent les sanctions pour négligence ou faute grave de conduite.

Pour justifier son attitude, l'Administration avance que les disponibilités budgétaires ne l'autorisent pas à acheter quelques 20 000 vélos.

Et le pauvre facteur (et Dieu sait combien il est pauvre avec une rémunération de misère) peut-il s'offrir une telle machine qui coûte 320 francs ? Il gagne de 400 à 860 francs par an, desquels il faut déduire la retenue de 5% pour la caisse de retraite (4).

Aussi signale-t-on une commune dont les habitants cotisent pour payer des bicyclettes à leurs facteurs. Même les notables délient leur bourse...

Il n'en demeure pas moins que le facteur peut bénéficier parfois d'une indemnité pour surcroît de parcours, c'est-à-dire pour une tournée, supérieure au maximum de 32 km à pied : en 1899, 93 agents sont concernés ; rappelons que le facteur travaille 7 jours sur 7 toute l'année.

« P'tits téléés » et « petits bleus »

En juillet 1895, remise pour le service d'une bicyclette à chacun des deux facteurs de Gravenchon (Seine inférieure). Cette magnificence, peu en rapport avec les habitudes administratives, trouve son explication dans la venue dans la commune nommée, chez sa belle-famille, du président de la République Félix Faure.

Cette innovation est bénéfique au facteur par l'économie de fatigue qu'elle lui procure (c'est d'ailleurs pourquoi il se sert du vélo sans exigences excessives), avantageuse pour l'usager qui reçoit un courrier plus précoce que par le passé. La tournée peut être réduite de moitié, de 8 heures à 4 heures.

Les Postes, quant à elles, voient dans cette machine plus un moyen de réduire les dépenses des tournées de distribution locale et rurale, qu'une possibilité d'améliorer le sort de leurs plus modestes serviteurs.

Avec le vélo, les tournées passent d'un maximum de 21 à 32 km à pied à 40. On évite ainsi la création de nouveaux bureaux distributeurs.

A la ville, l'administration est plus attentive pour ses facteurs bicyclistes. Image de marque oblige. Ainsi, à Paris, en mai 1895, la levée des boîtes aux lettres a lieu à bicyclette de service. Il est aussi créé un service de transport par vélocipédistes sur les gares des correspondances déposé dans les bureaux en dernière limite d'heure, c'est-à-dire après les ultimes levées habituelles.

Juin de cette année accueille le vélo à la distribution télégraphique. La décision réjouit les porteurs de « petits bleus » physionomie très parisienne, bicycliste émérites depuis longtemps. Mais le nombre d'élus sera restreint. Les « p'tits télé » doivent avoir entre 15 et 19 ans. Ils sont soumis à une sélection scrupuleuse. Les créations d'emplois s'échelonnent sur trois ans. En plus de leur salaire ils perçoivent deux indemnités mensuelle : une de 10 F pour frais d'achat et d'entretien de « l'appareil », une se 5 F à titre de rémunération d'un service spécial.

L'exception

En cette fin de XIX^e siècle, 3 511 facteurs ruraux usent plus ou moins régulièrement du vélocipède. Or sur 25 000 tournées, 20 000 pourraient être assurées avec, compte tenu que les chemins ne sont pas en bon état et des zones de montagnes.

Alexandre Millerand, le ministre du moment, entend favoriser la bicyclette en accordant aux postiers les mêmes indemnités qu'aux facteurs télégraphiques, voire à les élever à 20 F par mois. Cependant étant donné « ses faibles ressources » l'administration d'une façon générale, ne donne 180 F par an que pour les tournées locales et rurales de facteurs dépassant 32 km, et pour les facteurs-receveurs de plus de 24. Il existe d'autres conditions pour obtenir les primes de 180, 120 et 60 F dont la complexité ne peut que décourager tout demandeur.



Aussi, en 1912, la bicyclette demeure-t-elle l'exception aux Postes. L'administration estime que cette situation lui porte préjudice car, à partir du moment où les facteurs se servent du vélo de leur propre initiative, leur tournée reste limitée au nombre de kilomètres qu'elle comporte à pied, et elle n'y trouve aucun avantage ! (*Comme aujourd'hui encore, à cette époque la Poste veut « le beurre et l'argent du beurre » sans rien déboursier ».*)

La « petite reine » est cependant devenue un véritable instrument de travail. Afin d'améliorer la distribution rurale, l'administration projette d'attribuer l'indemnité à tous les facteurs qui en feraient usage, selon une répartition équitable...

Depuis 1980, les Postes procurent la bicyclette aux facteurs (encore s'agit-il d'un vélo tout ordinaire, sans aucuns renforts et pas équipé, il faut ajouter des sacoches à l'arrière, un porte-bagage à l'avant pour la sacoche principale, porte bagage souvent pas compatible avec l'éclairage d'origine qu'il faut souvent transformer.

Ce vélo de piètre qualité, qui va rouler par tous les temps dans les mauvais chemins, sauter des bordures des trottoirs être écrasé par la charge du courrier et des lourds catalogues des Ventes Par Correspondance, doit durer 15 ans une véritable gageure).

Il faudra attendre 1999 pour voir arriver des bicyclettes adaptées à la distribution du courrier, livrées par la société Cycleurope à Romilly-sur-Seine dans l'Aube, filiale d'un groupe suédois. Innovation en novembre 2010 les premières bicyclettes avec assistance électrique arrivent dans certains bureaux de Poste.

Jean DURAN

(1) Le Vélocipède sans pédales fixées sur la roue avant « la draisienne » date de 1818. Le vélocipède à pédales à deux roues est aussi appelé bicyclette dont le « Grand bi » est l'aberration. Il existe à trois et quatre roues.

La bicyclette avec pédalier et chaîne de transmission du mouvement à la roue arrière serait une invention non suivie d'effet, du Français A. Guilmet (1868). Le premier brevet pour une bicyclette, l'ancêtre de l'actuelle a été déposé le 30 septembre 1879 par l'Anglais Lawson. Le vélocipède à pédales à trois roues se mue en tricycle.

(2) On dit en 1890 : vélocipède, vélo, bicyclette, bécane. En attendant que son nom s'impose. La bicyclette prend celui de vélocipède, à tort. Il nous est resté le vélo.

(3) L'État perçoit un impôt sur les bicyclettes.

(4) Contrairement au facteur de ville, le facteur rural ou local n'a pas de salaire fixe. Il perçoit 7, 25 centimes par kilomètre parcouru par jour. Plus la tournée est longue plus il gagne ! Le traitement est fixe, mis en pratique en 1895, ne sera généralisé qu'à partir de 1899.

La Maison des Dames des PTT

Paris, rive gauche, situé à deux pas du Boulevard Saint Germain, 41 rue de Lille derrière le Musée d'Orsay : se trouve l'ancienne « Maison des Dames des Postes, Télégraphes et Téléphones ».

En 1903, l'Administration prend enfin conscience des drames provoqués par la difficulté à se loger et plus particulièrement sensible pour le personnel féminin.

Aussi envisage-t-elle de bâtir une maison des dames du téléphone qui deviendra en fait la maison des dames des Postes, Télégraphes et Téléphones.

Le comité d'étude fait appel aux dons. M. de Rothschild envoie 20 000 francs. La C.I.T : 10 000 francs, la Compagnie des Agents de Change : 10 000 francs. Des maisons de crédit, de grands commerçants font savoir qu'ils tiennent à participer à cette œuvre philanthropique.



En 1904, une société coopérative est créée avec des actions de 25 francs.

Un bâtiment de style Art Nouveau construit en 1905 par Eugène Bliault un bâtiment de style Art Nouveau construit en 1905 et classé monument historique et classé monument historique. A l'ouverture, la maison des Dames peut enfin mettre au service du personnel féminin, un foyer de 117 chambres chauffées, des douches, une cantine, un cabinet de lecture et une salle des fêtes. Elles y logeaient au même prix que dans un logement social.

À cette époque le téléphone n'était pas direct, et pour joindre un abonné, il fallait sonner le central, qui établissait la relation. Ce système nécessitait un personnel important à majorité féminin et provenant de provinces éloignées ; d'où l'idée de construire un immeuble de cent onze chambres chauffées avec trois bains-douches par étage. Les repas étaient servis dans une salle à manger ouvrant sur un jardin d'hiver.

Les prix étaient ceux des logements sociaux. Le règlement était strict, mais l'esprit social ne se drapait pas dans une architecture austère.

Une façade richement décorée notamment dans les ferronneries. Bien que la pierre seule soit apparente, l'architecte, Eugène Bliault, avait construit l'immeuble sur une ossature en béton armé étudiée par l'ingénieur Victor Loup selon le système breveté par Armand Considère (1841-1914) la même année en 1905."

En plus des charges de la vie ordinaire, l'employée, elle, doit encore faire face à des charges nouvelles; elle doit représenter. D'où nécessité de se loger décentement, et de s'habiller de même. Ce sont là de lourdes charges pour un budget bien mince, le plus souvent. Aussi ne peut-on qu'applaudir aux tentatives qui, comme celle qui nous occupe aujourd'hui, tentent de rendre moins lourde la tâche, et plus confortable la vie.

Et cela est d'autant plus intéressant que c'est du sort de la jeune fille, de la femme isolée, que l'on s'est préoccupé. Il y avait là un devoir social à remplir. Et l'on ne songe pas sans effroi à la vie réservée à ces femmes, lorsque, isolées, elles doivent avec de maigres appointements, subvenir aux besoins de la vie journalière, tout en conservant la dignité que leur imposent à la fois leur morale personnelle et leurs fonctions administratives. Quels logements pouvaient s'offrir à elles, et quelles nourritures aussi ?

C'est ce dont on s'est préoccupé en haut lieu, ainsi que nous l'apprend une notice officielle.

« M. le Sous-secrétaire d'État a été frappé des conditions défectueuses de logement et d'alimentation d'un grand nombre de dames employées de Paris lorsqu'elles n'habitent pas dans leur famille. Il n'existe, en effet, que quelques maisons construites et aménagées pour des femmes seules, et encore ce qui a été établi jusqu'ici ne répond, pour diverses raisons, que très imparfaitement aux besoins que ressentent les employées de l'Administration des Postes, des Télégraphes et des Téléphones. Quant aux restaurants exclusivement féminins, leur nombre est très faible et, pour différents motifs, ils ne peuvent attirer la clientèle des dames employées ».

D'autre part, M. le Sous-secrétaire d'État avait constaté le désir manifeste qu'ont les employées de se réunir et de se grouper pour vivre en commun et reconstituer ainsi le foyer familial éloigné, désir qui est établi par l'existence d'assez nombreuses petites pensions où se retrouvent un certain nombre de dames du télégraphe ou du téléphone. De ces constatations à la conception d'une maison et d'un restaurant consacrés au personnel féminin des postes, des télégraphes et des téléphones, il n'y avait qu'un pas.

L'État ne pouvait poursuivre lui-même la réalisation d'une telle œuvre, seule l'initiative privée pouvait mener la chose à bien.

M. le Sous-secrétaire d'État se donna la mission et chargea quelques-uns de ses collaborateurs de recruter les bonnes volontés nécessaires et, en très peu de temps, de précieuses adhésions furent acquises. M. le Sous-secrétaire d'État, après s'être entouré des avis de quelques personnes susceptibles de le renseigner avec compétence, reconnut que l'entreprise pouvait vivre et prospérer et demanda à M. le Ministre du Commerce de créer une commission qui aurait pour mission d'étudier la question plus au fond et d'établir les bases sur lesquelles la Société privée pourrait se constituer.

Cette société constituée, l'affaire lancée, en un mot, encore fallait-il trouver un architecte qui sût en comprendre la haute portée sociale, et qui fût en même temps assez souple pour se plier aux exigences diverses que l'on voulait lui imposer. Ici, par définition même, adieu les colonnes et les frontons : de la construction rationnelle, belle par son utilité ; et de la construction bonne, quoique peu coûteuse, afin que les loyers demeurent très bas.

Les problèmes se présentaient très variés et multiples. Disons tout de suite que les solutions en ont été trouvées avec élégance par M. Bliault. Faire une belle façade est bien ; faire une maison confortable est mieux ; et c'est ce que l'on a fait ici ou à une agréable façade, simple, mais bien composée, on a adjoint un plan bien conçu, rationnel, où le souci du confortable ne le cède en rien au souci de l'hygiène. On doit en féliciter hautement l'architecte.

La maison en 2011 : Elle abrite le splendide restaurant « Le Télégraphe », classé aux Monuments Historiques de part son architecture et ses vitraux Art nouveau.

La salle principale majestueuse (5 m de hauteur de plafond, sa verrière spectaculaire donnant sur un charmant jardin intérieur et son bar, en font l'un des endroits les plus beaux et originaux de la capitale.



Les jeudi 24 et vendredi 25 mars 1898, il sera ouvert, au chef-lieu de chaque département, un concours pour l'admission à deux cents emplois de dame dans l'administration des Postes et Télégraphes.

Pour être admises à concourir les postulantes doivent :

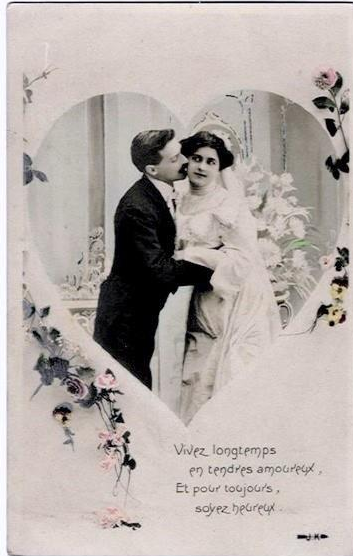
1. Posséder l'aptitude physique nécessaire et n'avoir aucune infirmité.
2. Avoir la taille de 1m50 au moins
3. Être âgée de 18 ans au moins et 25 ans au plus au 1^{er} janvier 1898.

Les postulantes devront adresser leurs demandes au directeur de postes et télégraphes de leur département chargé de l'instruction des candidatures. Elles trouveront dans les bureaux de la direction toutes les indications utiles

La liste d'inscription sera close le 26 février.

RECEVEUSES ET DAMES EMPLOYEES

Conditions imposées pour se marier



Les receveuses et dames employées doivent avant de contracter mariages, en informer l'Administration par la voie hiérarchique en fournissant tous les renseignements nécessaires sur la situation de la personne qu'elle ont en vue d'épouser et attendre l'autorisation du sous secrétaire d'État avant de fixer la date de leur mariage.

Un certificat de bonne vie et mœurs et de nationalité française du futur ainsi qu'un extrait du casier judiciaire doivent être annexé à la demande d'autorisation de mariage.

Cette autorisation ne peut jamais être accordée dans le cas où le mariage doit se conclure avec une personne remplissant les fonctions de police y compris celle de maire ou d'adjoint.

Le mari d'une receveuse des Postes doit, à moins de circonstances exceptionnelles, être agréé en qualité d'aide du bureau dont la femme est titulaire...

(Extrait de l'arrêté ministériel du 31 octobre 1890)

LA POSTE A SAINT-VICTOR-SUR-RHINS

En 1850, d'après l'organisation des Postes, Saint-Victor se trouve desservi par un facteur rural (1) de la ville de Thizy.



Ce service n'est pas régulier et très négligé... Ce ne sont que des vieux chemins abandonnés ou des sentiers très difficiles à parcourir surtout en hiver où le service se trouve journellement entravé.

De surcroît, nous n'avons point de service le mercredi où le facteur ne sort point du marché de Thizy, car il y trouve la majorité de ses gens... Aussi le Conseil municipal de Saint-Victor exprime le vœu que le village soit desservi par Régnv où il vient d'être établi un bureau de Poste...

On en est encore, à ce moment-là à une seule boîte aux lettres fixée au mur de la mairie.

Un arrêté ministériel, en date du 11 juillet 1895, arrive enfin à la mairie, « portant création d'un établissement de facteur-receveur (2) dans la commune, à condition que la location des locaux de fonctionnement et de logement du titulaire ne dépasse pas 150 frs par an ».

Le 11 août, Mr Delargeville Emile, Directeur des P. et T. de la Loire à Saint-Etienne, envoie au maire Bécot un projet de bail voté l'unanimité par les élus.

Le loyer annuel sera en fait de 150 frs/an payés par les P. et T. et 100 francs par la commune. Les locaux sont loués à Mr Micoud propriétaire à Saint-Victor.

Avec le « local de fonctionnement » arrive quelques temps après, l'installation du télégraphe.

C'est un émerveillement pensez donc, en tapant sur un levier manipulateur en laiton, une bobine déroule un ruban de papier où s'inscrivent des traits et des points...et il paraît que ces signes simples qui représentent des lettres, sont reproduit au même instant sur un appareil semblable installé à des centaines de km de là, dans le pays du destinataire de cette « dépêche ».

En 1904, l'un des conseillers, M. Oby, fabricant de tapis, intervient lors d'un Conseil :

« La commune de St-Victor ayant 2 fabriques de cotonnades, 2 fabriques de tapis, un atelier de décreusage de cocons...les tournées du facteur-receveur ne permettent pas de recevoir le courrier de Roanne à midi..., le bureau n'étant ouvert qu'une demie heure le matin, il est impossible de recevoir du courrier entre 7 h ½ du matin et 7 h ½ du soir.

Le Bureau du facteur-Receveur ne peut traiter les opérations de Caisse d'Épargne ; il ne peut émettre de mandats internationaux que pour quelques pays seulement...Il est demandé de le transformer en Recette simple des Postes et Télégraphes... »

1906, le téléphone arrive : on en parle dans les bistros et les chaumières : « Il paraît que d'ici, on pourra, en quelques minutes, parler à quelqu'un à Paris ou à Bordeaux...et même à l'étranger ». Réponse d'un de nos grands-pères : « A c'te distance, on doit pas entendre grand-chose ».

Après discussion, les conseillers acceptent l'installation d'une cabine téléphonique dans le local du receveur et votent « une indemnité annuelle de 100 francs au facteur-receveur pour se faire remplacer, et de 50 francs au distributeur de télégrammes ».

En 1934, le Conseil municipal donne son accord à l'installation gratuite, par les P.T.T., de postes téléphoniques « à la condition qu'une personne se charge de tenir gratuitement ce poste à la disposition du public.. »

Il est décidé que : ces installations pourront avoir lieu dans les hameaux de :

- Péricard (M. Patay Alphonse)
- Chamussy (M. Presles Joannès)
- La Blancherie (M. Buffard Henri)
- Le Gd Paquet (M. Subtil Michel)

En 1929, il y a 11 abonnés au téléphone à Saint-Victor (annuaire téléphonique de la Loire) :

- 7 Barberet-Bérot (A) Hôtel des Voyageurs
- 8 Borce-Bertin, buffet gare St-Victor-Thizy
- 2 Chalumet-Luquet et Cie, industriel
- 1 Chassagne et Cie, effilochages
- 6 Combiert et Cie (Les succ.) tissage mécanique
- 10 Duret (Louis), boucher
- 4 Ferrari (L), tissage mécanique
- 9 Fouilland (E), boucherie, hôtel
- 5 Giraudière, buffet S.V.C. gare de St-Victor à Thizy

- 11 Gondrand Frères, Sté française de transports
3 Passot (Jean), tissage mécanique.

En l'an 2000, l'Annuaire de France-Télécom comporte 367 abonnés.

Depuis 1923, on avait fait installer pour la somme de 40 frs « ...une boîte aux lettres mobile à la gare, vu qu'elle rendait de réels services à la population de St Victor et aux nombreux voyageurs qui prennent ou quittent le train... en raison des embranchements de Thizy et de Cours ».

Longtemps ancrée dans « la maison Chenaud », en bas et à gauche de la Rue de la Côte. Le Bureau de Poste se voit réserver une place de choix dans la maison Bajard achetée par la municipalité en 1965.

(1) Le facteur rural apparaît officiellement avec l'application de la loi de juin 1829 : le 1^{er} juin 1830.

La loi de 1829 instaure :

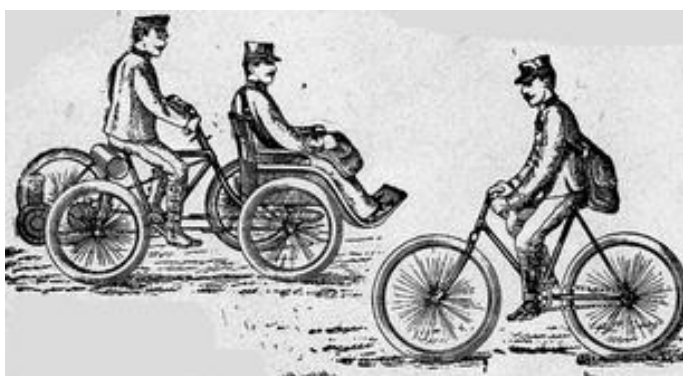
- La distribution et la collecte du courrier dans toutes les communes rurales dépourvues d'établissement postal.
- La mise en place dans chaque commune d'une boîte aux lettres.
- Il faut que le facteur sache lire et écrire et soit assez sportif d'où le choix de nombreux anciens militaires dans le recrutement.

En 1830, les tournées étaient difficiles et longues (parfois jusqu'à 40 kilomètres). A cette époque, les distributions (dans le principe) devaient avoir lieu un jour sur deux.

A partir de 1832, et sur demande des communes, la distribution commence à devenir journalière. Mais il faudra attendre de nombreuses années pour que toutes les communes reçoivent la visite du facteur tous les jours

(2) Le terme de « facteur-receveur » remplace celui de « facteur-boitier ». Il s'agit d'un type secondaire d'établissement postal à partir de 1850 ; où le titulaire combinait à la fois les fonctions de distributeur, facteur et commis.

Il traitait le courrier, attendait les clients en boîte postale, puis faisait sa tournée en levant les boîtes, et revenait pour tenir le guichet pour les affranchissements et le financier.



« TANT QU'IL Y AURA DES FEMMES » A LA POSTE : EMPLOIS DÉQUALIFIÉS ET CONCURRENCE DÉLOYALE

En 1840, on compte 953 directrices des postes sur 1553 titulaires (Thuillier). Les hommes ont peur que, désormais, les usagers sous-estiment les exigences de qualification : **“Tant qu’il y aura des femmes, le public ne voudra pas croire qu’il faille, pour administrer un bureau de postes, d’autres connaissances que celles d’un marchand de tabac”**.

En outre, employer des femmes dans les administrations, équivaut, selon Camille Sée, à introduire dans ces lieux paisibles **“un élément de versatilité et de division”**. Autrement dit, le motif du loup dans la bergerie se décline au féminin. La femme est si **“gracieuse”** que **“toutes les carrières s’ouvrent devant elle, son avancement est très rapide”**, parce qu’elle s’emploie à séduire le berger (**“ses fautes, ses omissions n’en sont pas lorsqu’elle a pour chef un homme”**). (Thuillier), qui cite L’Écho des ministères qui reflète :

« Les titulaires légitimes du poste sont donc affrontés à une concurrence déloyale. La nature singulière des femmes, agitées par les soubresauts de l’utérus (Berriot-Salvadore), est un élément perturbateur qui rend leur éviction souhaitable, mais elles ne sont pas seulement victimes de leur anatomie. Magiciennes redoutables, elles distillent leurs filtres à des supérieurs envoûtés. »

La question de la qualification et des possibilités de promotion est donc centrale dans la polémique engagée. En effet, les hommes sont prêts à laisser aux femmes les emplois d’auxiliaires, dans les ministères notamment, en raison de leurs aptitudes innées.

Quand elles occupent les mêmes postes que le personnel masculin, aux échelons moyens ou supérieurs de la hiérarchie, leurs émoluments sont inférieurs, qu’il s’agisse des services télégraphiques ou de l’enseignement.

Ces mesures permettent de différencier des fonctions qui deviennent mixtes en créant un équivalent féminin dévalorisé (ou de moindre valeur).

Les portraits de directrices des postes, brandis comme des épouvantails pour discréditer les nouvelles recrues, renvoient justement aux divers états de la femme, la vieille fille, la courtisane et la mère de famille. Les unes présentent un déficit de féminité, c’est la directrice **“mâle”** restée célibataire, les autres un excès, c’est **« la mondaine »** ou la directrice **“pot-au-feu”** qui s’occupe en même temps du bureau et du ménage.

Dans tous les cas, la position professionnelle confiée à une femme ainsi que les responsabilités afférentes se trouvent diminuées, voire ridiculisées par des figures qui s’apparentent à des rites de conjuration. Ces portraits sont d’ailleurs proposés en miroir à toutes les diplômées qui entrent dans des professions qualifiées.

La Poste au XIX^e siècle :

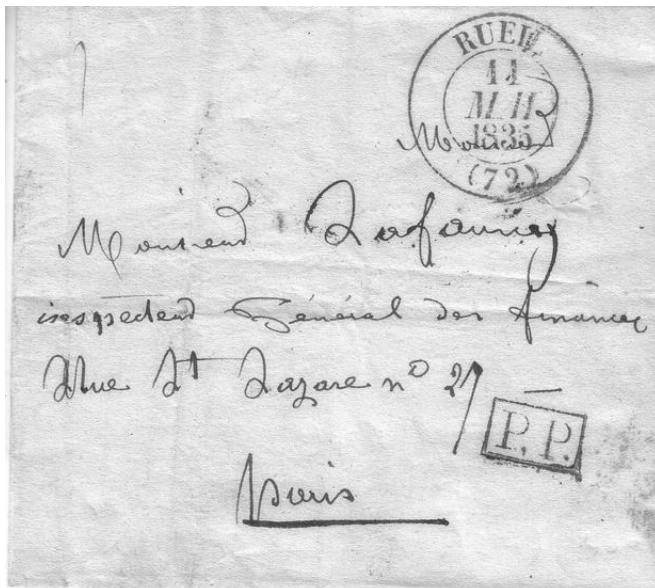
LA DIRECTRICE : POT-AU-FEU

Voici venir la bannière de la directrice par excellence, de la directrice primitive, de la directrice en chair et en os, de la directrice par droit de naissance.

Celle-ci est directrice, parce que sa mère l'était, laquelle avait succédé à son aïeule, qui était elle-même une postière renommée dans son temps ; c'est simplement un héritage de famille qu'elle a reçu et qu'elle exploite sans grand intérêt par succession non interrompue de timbreuses de lettres, de distributrices, etc., les branches cadettes fournissant des facteurs ou des leveuses de boîtes.

Ces braves directrices font de la poste comme le tisserand de la toile, le bûcheron des fagots : c'est pour elles un jeu, un passe temps, une chose qui va de soi seule.

Rien ne souffre de leurs autres devoirs de femmes de ménage. Elles écument d'une main la marmite et appliquent de l'autre le timbre P.P. (Port Payé).



Elles expédient leur facteur pour la journée quotidienne en même temps que leur servante pour le marché.

Il arrive bien quelquefois que leur fricandeaux sentent l'encre à timbrer, ou par réciprocité, que leurs registres étales quelques maculatures de graisse d'oie ou de jus d'épinards ; leurs dépêches renferment bien de temps à autre une bande de lard, quelques clous de girofle ou une aiguille à tricoter ; un inspecteur a bien reçu une fois, un beau bouquet... à ragoût tout préparé, au milieu d'un bordereau de pièces comptables... ; mais à cela près, tout marche sans encombre, et la directrice pot-

au-feu est au demeurant la meilleure femme du monde et la guichetière la plus accommodante qui existe, son bureau s'ouvrant le matin au premier chant de son bouvreuil, et ne fermant le soir qu'après la dernière bouchée de salade du souper ; le tout à la grande satisfaction du voyageur attardé.

Les personnes de ces familles de race postale qui n'ont pu rentrer encore dans le bataillon sacré, s'y rattachent en attendant mieux, soit en vendant des pains à cacheter ou du papier à lettres, soit en écrivant des missives amoureuses à des lovelaces ignorants.

Elles n'épousent que des courriers et ne marient leurs filles qu'à des postillons, les enfants sont bercés quand ils sont méchants on ne les menace que du « Cabinet noir ». La bibliothèque paternelle se compose invariablement du « Livre de Poste » et du petit « Secrétaire français » choix d'épîtres à tous usage.

LA DIRECTRICE : POUR RIRE

Forme une phalange plus compacte, les trois cinquièmes du personnel féminin.



Elle se présente sous une bannière chatoyante et immaculée.

La vie qu'elles mènent dans leur région, rarement éloigné du soleil central, est agréablement variée par les bals, les soirées et les promenades champêtres. Les nombreuses lacunes que leurs laissent des bureaux faciles à diriger et les courriers qui ne passent jamais la nuit, ni avant midi, sont remplies par les visites et les caquetages du voisinage, les compliments aigre-doux adressés aux collègues correspondants qui réclament un accusé de réception ou une dépêche en retard et les billets parfumés que ces dames écrivent à leurs nombreuses connaissances

Le bureau est relégué dans un coin et tenu par un pauvre hère sous le nom d'aide assermenté, qui « pioche » sous les réflexions et brimades injustes de sa directrice, hautaine et dédaigneuse, dont le salon est vaste et bien aéré, le boudoir somptueux et coquet.

LA DIRECTRICE : MALE ou SERIEUSE

Comprend un cinquième environ, du bataillon féminin, lequel compose lui-même les deux tiers de la légion postale.

Ces pauvres créatures dont l'existence entière est vouée à l'acheminement des correspondances publiques et privées, ces parias du service financier, ne connaissent souvent ni repos ni sommeil, et n'ont aucun moyen de distinguer le dimanche des autres jours, elle dont la vie est un travail perpétuel ; car la poste, disons-le en passant une bonne fois pour toutes, c'est la chaîne sans fin, c'est le tonneau des Danaïdes.

Assimilées en tout à leurs collègues de l'autre sexe, mais n'ayant pas toujours comme eux la force de supporter les fatigues de l'état, ces directrices modèles n'ont ni aides, ni vacances ; elles remplissent consciencieusement et par elles-mêmes, leur rude tâche, consumant leur jeunesse dans la poussière du bureau et ne connaissant du monde que les enveloppes musquées des citadins ou les adresses crasseuses des paysans.



A elle les bureaux de début, les bureaux affligés d'un service de nuit ! Pour-elles les maigres remises, les résidences excentriques ! Mais, à elles aussi l'honneur des bonnes gestions, des comptabilités irréprochables.

CONSEILS PRATIQUES DU VIEUX GUICHETIER

Êtes-vous occupé d'une façon urgente, quand on se présente à votre guichet ?

Ne laissez pas s'impatienter la personne qui attend, ne donnez pas à ses idées « antifonctionnalistes » le temps de germer. Priez-là d'un mot aimable, de vous attendre un instant et vous acquerrez ainsi un crédit de temps que je n'ai jamais vu refuser.

Un mot dit à propos, vous évitera souvent bien des ennuis.

De vous n'immiscez jamais dans les différents qui se produisent, côté public, au sujet du tour de priorité pour passer au guichet, même quand on veut vous en faire juge. Dites toujours que l'attention que vous portez à votre travail ne vous permet pas de vous prononcer en connaissance de cause.

Si, cependant l'incident se prolonge, vous pouvez offrir à faire passer, d'abord, la personne dont l'opération demande le moins de temps.

Il y a aussi la question des règlements à appliquer... Certes, la forme doit être respectée.

Ne vous écartez jamais des règlements. Mais lorsque, en biaisant un peu, vous pourrez donner satisfaction, vous aurez fait votre devoir...



1869 : LA POSTE A L'ECOLE PRIMAIRE

Au début de 1869, M. VANDAL, directeur général des Postes, écrivait au Ministre de l'Instruction Publique :

« Sur 2 175 206 lettres tombées au rebut en 1862, il y en a 160 176 qui ne sont pas parvenues parce que les destinataires étaient inconnus. Il est évident que la cause de non distribution de ces lettres n'a eu d'autre source que la manière vicieuse dont la suscription avait été libellée. Comment parer à l'avenir à un semblable inconvénient ? Il existerait un moyen aussi simple que facile ; ce serait d'habituer de bonne heures les enfants à libeller correctement l'adresse des lettres en faisant aux instituteurs primaires une obligation de comprendre dans leur programme des études ce point essentiel, qui est comme le complément indispensable de l'art d'écrire ».



Victor Duruy

Télégraphe, le Téléphone ».

Suivant cette recommandation, Victor DURUY nouveau ministre responsable de l'Éducation Nationale autorisa la diffusion de 70 000 « cahiers d'exercices de suscriptions de lettres ». Ces cahiers imprimés chez Paul DUPONT se présentent sous une couverture orange oblongue de 23 cm sur 17 sur laquelle les principaux règlements postaux sont rappelés. On y trouve entre autre chose le modèle d'une procuration à établir pour autoriser un facteur à retirer un mandat ou une lettre chargée.

Les 16 pages du cahier d'écriture offrent 26 exemples d'adresses et, pour chacun, la reproduction de plusieurs enveloppes blanches où l'écolier copie le modèle.

Quelques dizaines d'années plus tard en 1890 deux auteurs MM. ROLLAND, chef de bureau de l'Administration centrale, et MABYRE, ancien instituteur devenu commis, s'associent pour publier chez Firmin DIDOT, un livre de lecture courante à l'usage des écoles primaires ayant pour titre « *La Poste, le*

Dans leur introduction, ils expliquent le but du manuel qui doit initier « les petits Français aux secrets d'une administration, qui n'en doit pas avoir pour eux, et qui rend de grands services à leur pays ».

Orné de 141 gravures dans le texte il fut honoré d'une souscription au Ministère de l'Instruction publique. Il est intéressant de voir comment il y a quatre-vingt ans fonctionnait la Poste et surtout quelle idée on voulait que les enfants s'en fassent.

Ce petit livret comporte 58 leçons largement illustrées où sur un ton familier et volontairement simple, les auteurs expliquent aux enfants d'abord le détail du service, puis son histoire.

Voyons cela de plus près : qu'est-ce qu'un facteur ? Quel est son rôle ? La leçon n°1 précise « *qu'il mérite toute notre attention et toute votre sympathie* ». Moyennant un salaire des plus modiques (en note, les salaires sont détaillés) cet honnête homme rend à tous les plus réels services. Sa distribution terminée il se dirige vers la boîte aux lettres, y recueille les lettres, les marque d'un timbre fixé à l'intérieur et qui indique la commune d'où elles viennent. Il prend également l'empreinte de ce timbre sur sa feuille de route. Puis il referme la boîte après avoir fait manœuvrer un petit appareil qui indique que la levée est faite, et il s'éloigne pour aller remplir le même office dans les villages voisins.

Quelques conseils pratiques : « *il faut toujours placer le nom du lieu de destination d'une lettre au bas et à droite de la suscription. Cela facilite le travail des employés, qui, tenant les lettres dans la main gauche, le cacheraient sous leur pouce s'il était écrit à gauche* ».



Quand vous recevez un mandat, « *conservez avec soin l'enveloppe dans laquelle il vous a été envoyé, parce que vous serez obligé de le présenter au bureau de poste pour toucher votre argent* ». « *Si on vous présentait une lettre non affranchie, qui ne serait pas revêtue d'une ou plusieurs figurines indiquant le montant de la taxe à percevoir, vous pouvez refuser d'en acquitter le port au facteur et demander des explications à ce sujet au Receveur* ». « *Pour envoyer 200 francs*

par mandat il vous coûterait 2 francs, dans une lettre chargée 45 centimes seulement. Vous voyez que l'économie n'est pas à dédaigner ». Supposons que vous ayez à expédier le télégramme suivant : Envoyez-moi à Blois, le vêtement que je vous ai commandé. Vous direz : « *envoyez Blois vêtement commandé* ». Vous faites ainsi l'économie de sept mots dont vous n'aurez pas à payer la taxe.

Voulez-vous connaître les différentes sortes de boîtes aux lettres, la leçon 38 vous détaille les sept suivantes :

- Boîte du bureau de poste, du débitant de tabac, boîtes-bornes ;
- Boîte des communes rurales supplémentaires ou non.
- Boîte des gares de chemin de fer mobile et en tôle.
- Boîte des courriers adaptés à toutes les voitures de courriers.
- Sacoche boîte des courriers à pied : on peut y déposer les lettres pendant le trajet du courrier, mais sans retarder sa marche.
- Boîte des bureaux ambulants : deux par wagon-poste
- Boîte mobile des paquebots poste

Les auteurs insistent sur la guerre 1870 en consacrant une leçon aux ballons de Paris et de METZ, une autre aux pigeons et à leurs dépêches, une troisième aux passeurs et messagers.

L'Histoire du timbre-poste figure en bonne place et la philatélie n'est pas oubliée, le texte indique aux élèves que « *quelques petits états vendent infiniment plus de timbres-poste destinés aux collectionneurs qu'ils n'en débitent pour l'affranchissement des lettres* ». Il prétend même, au risque de troubler les jeunes lecteurs que « *dans plusieurs pays on modifie périodiquement le dessin des timbres, afin de tirer profit des achats faits par les collectionneurs* » (Quelle époque ! Heureusement que ces pratiques ont été abolies).

Ajoutez à cela le téléphone, les pneumatiques, le télégraphe électrique et le système Chappe, les cartes postales, les rebuts, les franchises, les taxes, la poste restante, etc...et vous aurez une idée de tout ce que renferme ce manuel.

J'avais toujours entendu dire qu'il suffisait de mettre un grain de sel sur la queue d'un oiseau pour pouvoir l'attraper. Notre livret explique aux écoliers (leçon 56) que pour tuer un oiseau perché sur un fil télégraphique « *il n'y a pas d'autre moyen que de couper le fil entre les deux pattes* ». Après cela il n'y a plus sans doute, qu'à tirer l'échelle. C'est-ce que je fais.

Pierre NOUGARET (article tiré du « Bulletin de Liaison, région de Lyon des Postes et Télécommunications – n° 30 de décembre 1971).

JEUNE FILLE AIDE BENEVOLE DES POSTES 1913 -1915

A seize ans Cécile est engagée comme aide bénévole des Postes. Elle aura sa chambre, au premier, avec le linge nécessaire, sera nourrie par les soins de la receveuse. En contre partie de ces avantages elle devra l'aider dans son travail, se montrer ponctuelle, vive, appliquée et dévouée.

Pas de rétribution, mais la receveuse fera des efforts pour aider Cécile à entrer dans « la carrière ».

La jeune fille couche alors à la poste, dans une pièce carrée, non chauffée, pas de clé à la porte, pas de volet, pas de feu dans la cheminée, pas d'édredon douillet.

L'emploi du temps est vite réglé : Sept heures lever, au bureau vider la boîte aux lettres, tamponner les enveloppes une à une, classement dans un casier pendu au mur département par département. Puis en faire des paquets ficelés, enfouis dans des sacs par région, fermés par un cachet de cire en y liant une étiquette indiquant la ville de tri.

Les ambulants du chemin de fer feront le reste.

A sept heures trente le facteur charge le tout dans un sac qu'il va déposer à la gare. Pendant ce temps Cécile essuyait les meubles et balayait le bureau et le vestibule tandis que la receveuse allumait le poêle et préparait le petit déjeuner. A la cuisine devant un bol de café au lait ou de chocolat, elle avait droit à deux tartines de gros pain beurré.

A huit heures ouverture du bureau, au guichet elle reçoit les clients sous l'œil vigilant de la receveuse qui la guide en corrigeant ses innocentes erreurs.

Au début, elle se contente de distribuer les timbres-postes en veillant à bien les conserver par catégories, dans leur classeur. Elle n'arrête pas d'en distribuer de ces timbres, dans des teintes que seule, la Poste sait trouver : olive, lie-de-vin, lilas foncé, rose, bronze bleu-noir. Ils servaient pour affranchir les lettres ordinaires pesant moins de 20 grammes, les plus nombreuses.

Laissons parler Cécile : *« bientôt, je pus délivrer des imprimés : formules de télégrammes, de mandats, d'envois recommandés. A vrai dire je servais surtout de secrétaire car mes clients me demandaient de remplir leur papier. Ils me disaient leurs intentions et je devais interpréter. Souvent j'ai eu honte des remontrances injustes de la receveuse devant les usagers qui me connaissaient tous et m'appelaient par mon petit nom.*

Mauvaise, la receveuse ? Non. Mais froide, sévère, assombrie par son veuvage. A trente huit ans, elle s'habillait comme une femme d'un « certain âge », car à cette époque, dès cinquante ans, la mode ou la coutume imposait le noir ou le gris foncé.

Bonne pédagogue, elle m'apprit le métier et, surtout, la rigueur, le soin, l'ordre, l'exactitude.

Certes, je n'avais pas de salaire, mais le contrat d'apprentissage, le plus souvent verbal à la campagne, relevait des traditions de l'Ancien Régime, même si la loi de 1881 avait tenté de l'organiser. L'apprenti de l'artisan comme de la fonction publique, devait être traité, par le maître comme le ferait un bon père de famille. L'adolescent, en retour, devait obéissance et respect.

Bientôt, je surveille le stock et établis les demandes de timbres ou de mandats-lettres, je remplis les états des mandats reçus et payés.

Entre deux clients la receveuse m'enseigne le morse, après quelques difficultés, je commence à aimer le télégraphe et son langage secret qui en impose aux non-initiés.

Petit à petit, je prenais de l'assurance. Le bureau m'était devenu familier. Je m'y déplaçais à l'aise, rapide diligente. Devant mes airs de petite maîtresse, la receveuse un matin me « fit la leçon ».
« Il conviendrez de surveiller votre comportement. Vous agissez comme si vous étiez le centre du monde. Il ne faut pas exagérer. Vous êtes une bonne aide. Cela ne suffit pas. Il est nécessaire de rester une gentille jeune fille, modeste et douce ».

A neuf heures le courrier arrive, notre aide, sépare, enregistre les recommandés sur le livre spécial et sur les carnets des facteurs, classe les lettres à distribuer suivant les tournées, les tamponne. Plus tard elle est autorisée à débiter les mandats à payer, et à verser l'argent nécessaire aux facteurs sur sa caisse, en recomptant, eux et elle trois fois.



A dix heures moment creux, Cécile doit coiffer sa supérieure, cette besogne, non comprise dans son service, était, paraît-il de tradition ; pire le mercredi elle doit lui laver la tête. Le chignon attaché, la serpillière rangée, elle peut monter faire sa toilette à l'eau froide, pas de crème, ni de fonds de teint, ni de fards. Elle enfle ensuite sa blouse noire et noue un catogan, un ruban noir, simple ou double, étroit, qui enserre les cheveux en une seule queue renflée. C'est la seule coiffure des jeunes filles et il n'eut pas été convenable, dans la fonction publique, de s'en affranchir.

A onze heures elle sortait pour aller chercher le pain.

A midi le bureau se ferme jusqu'à quatorze heures, le repas est frugal, accompagné d'un verre d'eau rougie, le café est réservé à la receveuse, il aurait risqué d'énerver Cécile, qui ensuite lavait la vaisselle et rangeait la cuisine.

A quatorze heures réouverture du bureau ; l'après-midi est réservé, aux mandats et à la Caisse d'épargne. Pour chacun d'eux, il faut découper des tickets représentant la somme déposée et les coller. En cas d'erreur la receveuse devrait verser l'argent manquant de sa poche. Aussi elle surveille son apprentie de très près et garde le tiroir caisse dans sa chambre.

Les mandats sont nombreux, les usagers ignorent les banques et les chèques postaux n'existent pas encore.

Tous les règlements non effectués en espèce passent par la poste.

Si, il ne s'utilise peu de mandat-poste, en revanche les mandats-lettres et, surtout le mandat-carte créée en 1879, sont nombreux.

La Caisse Nationale d'Épargne de la Poste, date de 1881.

A dix-sept heures retours des facteurs avec leurs lettres et paquets.

Il fallait bien une heure, à tous, pour trier, oblitérer, classer le courrier pour le départ du lendemain matin.

A dix-huit heures, fermeture de la lourde porte de la poste.
Cécile doit alors aller chercher le lait chez un fermier du coin.

Pendant deux ans, la jeune fille suivit cet emploi du temps sans congés, ni « pont » avec un petit repos le dimanche où elle était libre jusqu'à dix-sept heures.

Les veillées, elle consulte ses livres de cours et rédige des exercices d'orthographe, sa patronne l'a abonnée au « Courrier des Examens des Postes et Télégraphes ».

Au bout de l'année 1915, la receveuse fait savoir à sa hiérarchie que Cécile connaît bien son métier. Elle devrait pouvoir trouver une place d'auxiliaire rétribuée.

En définitive rapidement, elle est engagée dans un bureau plus important aux appointements mirifiques de 25 francs par mois

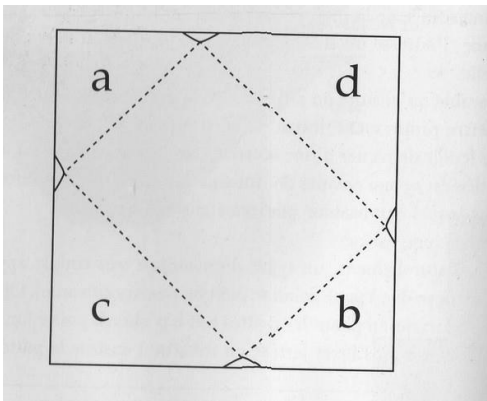
Extraits de l'ouvrage de Cécile Trévou (Les dames de la Poste)

DE L'ENVELOPPE

Autrefois, si la poste et les messageries créent leurs réseaux et commencent à être organisées, le courrier qui circule n'est toujours pas protégé par une enveloppe appropriée. Cependant, la révolution industrielle, amorcée dès le début du Moyen-âge, entraîne en France une véritable modification des structures qui permettra un jour leur création.

La lettre pliée est l'usage durant tout le Moyen-âge, le XVII^e siècle voit apparaître enfin un contenant pour les missives qui circulent ; feuilles découpées et repliées aux angles, les premières enveloppes sont loin de ressembler à celle que nous connaissons. Elles sont le premier pas d'une longue évolution.

Avant l'invention des enveloppes, les lettres sont pliées (il existe de nombreuses possibilités dans les pliages) et entourées d'un fil de soie dont un cachet de cire portant les armoiries de l'expéditeur réunit les deux bouts.



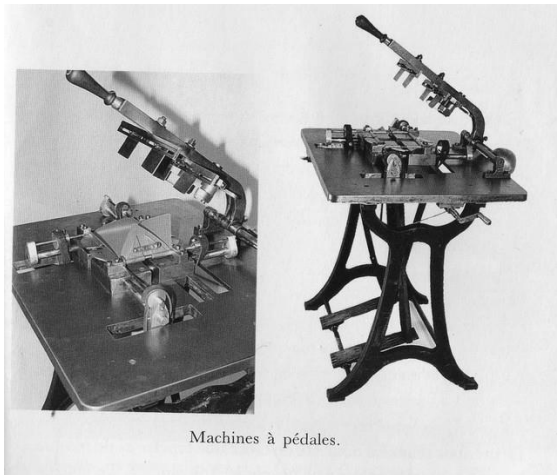
En brisant le cachet, le destinataire, libère le fil et peut prendre connaissance de la missive qui n'est écrite que sur une face de la feuille, l'adresse du destinataire étant libellée au verso de ladite feuille.

Il semble qu'ensuite on ait eu l'idée d'écrire sur les deux faces de la lettre proprement dite et d'utiliser pour « envelopper » celle-ci une feuille de papier d'une autre qualité, convenablement repliée.

L'idée est venue ensuite de fournir un « sachet » pré confectionné dans lequel l'utilisateur pourrait glisser sa missive :
L'enveloppe est née.

Un type d'enveloppe très simple voit le jour : l'enveloppe dite à patte pointue. On devine qu'en pliant les pattes a et b d'abord, puis c, on obtient une enveloppe, qui se ferme en rabattant ensuite la patte d.

Trois



opérations étaient et sont encore nécessaire pour fabriquer une enveloppe :

- Le « découpage », c'est-à-dire la préparation de la « découpe » du papier en forme.
 - Le « gommage », c'est-à-dire la dépose sur la patte de fermeture d'une bande de colle qui sera séchée ; humectée lors de l'utilisation, elle permettra de coller la patte de fermeture
- Le « pliage » qui ferme l'enveloppe.

Il semble que le mérite de la création de l'enveloppe dans sa forme et son genre actuels revient au papetier Brewer de Brighton (Angleterre) vers 1820. Mais ces enveloppes doivent être découpées, pliées collées, gommées à la main.

Plus tard apparaît un nouveau besoin : pratiquer sur la face de l'enveloppe une fenêtre afin de permettre la lecture de l'adresse du destinataire inscrite sur la missive.

Avantage, il n'est plus nécessaire de reproduire l'adresse sur l'enveloppe ; mais, surtout, une sécurité. On ne risque plus d'envoyer à X une missive adressée à Y

Après divers essais, dont, un de rendre le papier de l'enveloppe translucide à l'endroit de la fenêtre. Le choix se porte sur une fenêtre dans le papier opaque avec le collage d'un vitrail d'abord en papier translucide ensuite en matière transparente.

Une amélioration constante du matériel de fabrication, fait qu'en 1927 apparaît en Allemagne un processus extrêmement simple :

Une bobine de papier à l'entrée de la machine déroule une bande sur un axe différent de l'axe de travail de la plieuse, un couteau sépare la découpe de la bande. On obtient ainsi la découpe qui avance ensuite dans l'axe de la machine.

Ceci a représenté un progrès décisif. Le procédé encore en usage permet de produire le type d'enveloppe le plus économe en papier.

Mais la nécessité de produire des types d'enveloppe différents a poussé les constructeurs à faire coïncider l'axe de défilement de la bande avec celui de la machine.

Les précurseurs

France : C'est en 1841 que deux frères. MM. Hector et Charles Maquet entreprennent, au 76, rue Blanche à Paris, la fabrication industrielle des enveloppes avec des machines dites pédales.

Il semble que la firme Gaut-Blancan a commencé à fabriquer des enveloppes vers 1842 ;

U.S.A. : La Berlin et Jones Cy, à East Rutherford – New Jersey, se targue d'avoir été la première manufacture d'enveloppes fondée en 1843, initialement à New York

Angleterre : C'est en 1850 que la firme Dickinson produit sur machine ses premières enveloppes.

Allemagne : On est surpris d'apprendre que ce n'est que le 1^{er} août 1860 que les Allemands s'intéressent à la fabrication des enveloppes par l'intermédiaire d'Eugen Lemppenau de Stuttgart, qui importe du matériel de France.

Autriche : La firme Franz Balatka à Prague est la première qui met en service une machine à pédales en 1875.

L'enveloppe d'aujourd'hui

De nombreux type d'enveloppe sont demandés sur le marché.
Les différences portent sur le type de découpe, sur le mode de fermeture.

Le développement des machines à insérer le courrier dans les enveloppes pose des exigences en ce qui concerne la découpe. Il faut que l'enveloppe soit convenablement ouverte pour permettre l'insertion correcte du courrier.

Les utilisateurs aujourd'hui refusent d'humecter le gommage avec la langue. La « mouillette » n'est pas commode.

Les fabricants ont imaginé les enveloppes dites autocollantes : deux pattes de fermetures sont enduites d'une gomme à base de latex. En faisant coïncider les deux parties gommées, on obtient un collage convenable.



Un progrès est apparu avec une patte enduite d'un adhésif qui est protégé par une bande de papier siliconé. Lorsque cette bande de protection est enlevée, apparaît l'adhésif parfaitement conservé.

Il existe des enveloppes aux fermetures inviolables, en cas d'ouverture impossible de recoller sans que cela se voie.

Les formats sont normalisés (en principe) : l'enveloppe C4 reçoit le A4 à plat ; l'enveloppe C5 reçoit le A4 plié en deux, l'enveloppe C6 reçoit le A4 plié en quatre, Pour le A4 plié en trois (en accordéon), on utilisera le DA.

L'imagination sans limite des services de publicité fait que les formats varient à l'infini.

De plus, l'enveloppe sert souvent de support de publicité, d'où des impressions en quadrichromie recto-verso, des fenêtres multiples recto/verso et de formes différentes.

Michel Rachline (*La belle histoire de l'enveloppe*) Garnier Ponsonnet-Vuillard / Albin Michel

LE BUREAU AMBULANT (Chemin de fer)

François Donat BLUMSTEIN (Benfeld-1775 – Strasbourg 1879) est l'inventeur, sinon le promoteur, du bureau ambulant en France.

C'est en tant qu'Inspecteur des Postes dans sa province alsacienne qu'il aurait élaboré un projet de transport et de tri du courrier par chemins de fer.

Il assiste, impuissant, au déclin de la Poste aux Chevaux supplantée par le développement irréversible du chemin de fer qui ignore la route séculaire. Maîtres de Poste, conducteurs et postillons se font déménageurs, courriers en chemin de fer...

Dès 1841, Koenigshoffen, près de Strasbourg est relié à Saint-Louis et c'est après bien des hésitations de son administration que Blumstein obtient, le 1^{er} août de l'année suivante, l'autorisation de transporter sous sa responsabilité des dépêches sur la ligne nouvelle. Il organise le service dans les moindres détails. Mais il n'arrive pas à convaincre le Directeur Général des Postes, Antoine Conte, de l'utilité des bureaux de poste ambulants. La Belgique le consulte et adopte aussitôt son système., vers la fin de 1844,

Toutefois des essais de transport de dépêches sont entrepris sur la récente ligne Paris-Rouen. Ils donnent satisfaction. Le service fait l'objet d'un cahier des charges.

Blumstein triomphe. Dès la mise en exploitation d'un tronçon de voie ferrée, un bureau ambulant est envisagé ou prolongé :Strasbourg à Mulhausen en avril 1846, Paris à Valenciennes en septembre et Paris à Tours en novembre de la même année. On cite aussi Bordeaux à la Teste et Nimes à Montpellier.

En 1854 les bureaux ambulants sont définitivement admis dans l'organisation normale de l'Administration des Postes.

De 1845 à 1960, les bureaux ambulants connurent une extension progressive qui allait de pair avec le réseau ferroviaire. Vers 1960, le développement du transport aérien fut un premier " coup d'arrêt " porté aux services ambulants. Aujourd'hui, les ambulants ont disparu, supplantés par l'aéropostale et le T.G.V.

Depuis fin 1995, le dernier train poste (Le T.P.A. Breton) est à quai. Les ambulants, que l'on appelait les Seigneurs de la poste, ont été reclassés dans différents services : c'est la fin de 150 ans d'histoire postale ferroviaire. Ils sont nés du progrès et sont morts par lui.

Fonctionnement des services ambulants.

Le bureau ambulant était un atelier de tri qui fonctionnait dans un ou plusieurs wagons-poste (poste-atelier). Son rôle principal était le tri et le transport du courrier à destination des différentes stations de sa ligne.

Il existait des trains composés uniquement de véhicules postaux, les Trains Poste Autonomes (T.P.A.) et des wagons-poste incorporés dans des trains de voyageurs.

Personnel et matériel postal.



- Le personnel affecté sur un service ambulant portait le nom de brigade, celle-ci était composée d'une quinzaine de personnes dirigée par un chef de brigade : le " pacha " .

Chaque brigade était identifiée par une lettre A, B, C, D, E, F, G ou H. La même brigade partait de sa tête de ligne tous les 4 jours.

Un service à quatre brigades travaillait 2 nuits de suite, une pour l'aller, une pour le retour puis avait droit à deux jours de repos.

- Les bureaux ambulants utilisaient du matériel postal pour travailler (crochets de sac, casiers de tri, griffes, timbres à date...)

Tous les wagons poste étaient dotés d'une boîte aux lettres dans laquelle on pouvait déposer du courrier

jusqu'au départ du train.

Le terme ambulant a désigné dans le vocabulaire utilisé par les services postaux, tout ce qui avait trait au tri du courrier dans des véhicules roulants. La plupart de ces véhicules était des wagons-poste, incorporés à des trains transportant des voyageurs. Sur certains grands axes, en raison du nombre de services ambulants à tracter, étaient constitués des trains postaux.

Il y eut également des bureaux-ambulants routiers, installés dans des autocars spécialement aménagés pour le tri.

LA LETTRE AU PÈRE NOËL.....AVEC LA POSTE



Cette réponse du Père Noël a été écrite par la célèbre pédiatre et psychanalyste française Françoise Dolto en 1962, dans le cadre d'une initiative de la Poste française pour répondre aux lettres envoyées au Père Noël par des enfants. En retour, on envoyait à l'enfant une carte-réponse.

La carte-réponse composée par Françoise Dolto s'empreint de franchise et de candeur. Dolto a largement consacré sa vie à la psychanalyse de l'enfance et à la vulgarisation des connaissances de la pédopsychanalyse.

Mon enfant chéri
 ta gentille lettre m'a fait beaucoup de plaisir
 je t'envoie mon portrait
 tu vois que le facteur m'a trouvé, il est très malin
 j'ai reçu beaucoup de commandes.
 Je ne sais pas si je pourrais t'apporter ce que tu
 m'as demandé. J'essierai, mais je suis très vieux
 et quelquefois je me trompe. Il faut me
 pardonner
 Sois sage, travaille bien
 Je t'embrasse fort
 le Père Noël

LE PALAIS IDEAL DU FACTEUR CHEVAL

Sur la commune de Hauterives dans la Drôme, se dresse en pleine nature un bien curieux édifice.

Mélange de tous les styles, cette folie architecturale de 26 mètres de long que 12 mètres de haut est pourtant l'œuvre d'un seul homme.

Ferdinand CHEVAL – c'est son nom – a passé 93 000 heures, 10 000 journées, et 33 ans d'épreuves à réaliser son rêve.

Facteur rural, bâtisseur autodidacte, ce sculpteur visionnaire qui recevra à la fin de sa vie le soutien moral de Picasso et de Breton, est né à Charmes-sur-L'herbasse en 1836.

Après l'obtention de son certificat d'études primaires, il devient, à l'âge de treize ans, apprenti boulanger, profession qu'il exerce pendant quelques années.

Nommé officiellement « facteur aux postes » le 12 juillet 1867, Cheval est affecté deux ans plus tard à Hauterives, à seulement une douzaine de kilomètres de son village natal. C'est là, sur cette tournée pédestre quotidienne de 33 kilomètres, que le désormais facteur Cheval aurait une révélation en butant incidemment contre une pierre.



Attiré par sa forme, il la ramasse et décide de la regarder plus attentivement.

Le lendemain toujours en chemin, il s'aperçoit que d'autres pierres ont des formes encore plus extravagantes et que si la nature pouvait « faire de la sculpture », il pouvait fort bien devenir lui-même architecte, maître d'œuvre et ouvrier de ses propres visions.

Il n'en fallait pas plus pour que cet infatigable travailleur entreprenne de construire entre 1879 et 1912 son « Palais Idéal » dont la folie minérale exprime l'influence de tous les pays et toutes les époques.

Considérés aujourd'hui comme des chefs-d'œuvre de l'architecture naïve, le Palais et le tombeau du facteur Cheval sont tous les deux classés au titre des monuments historiques.



CREATION DE LA LIGNE AEROPOSTALE

Au sortir de la Première Guerre mondiale, Pierre-Georges LATECOERE (1883-1943) est persuadé que l'on peut utiliser l'avion à des fins pacifiques ;

En 1918, il imagine une ligne aérienne reliant la France au Sénégal en passant par l'Espagne et le Maroc ;

Après un accord avec la direction des P.T.T. le 7 juillet 1919, il organise la société des Lignes Aériennes Latécoère (LAL) et engage des hommes qui ne rêvent que d'une chose : voler.

Didier DAURAT, (le recruteur), VANIER, REINE, GOURP, GUILLAUMET, SAINT-EXUPERY, MERMOZ (les pilotes) reprendront pleinement à leur compte une maxime devenue célèbre :

« Le courrier doit passer »

En cas d'accidents graves, le courrier endommagé ou partiellement brûlé est alors remis à son destinataire avec la mention à l'encre rouge :

« Correspondance accidentée en cours de transport – prière de ne pas taxer »

Le 13 juin 1930, lors d'un vol au-dessus de la cordillère des Andes, entre Santiago du Chili et Mendoza, Henri Guillaumet est contraint de faire atterrir en catastrophe son Pote, en raison d'une violente tempête de neige.

Après s'être réfugié à l'intérieur de son avion retourné, le pilote de la Compagnie générale aéropostale décide de marcher vers l'est en direction de l'Argentine.

Sans vivres, par un froid intense, il parvient à franchir trois cols, cheminant cinq jours et quatre nuits. Retrouvé à bout de forces par des paysans andins, il affirmera à Antoine de Saint-Exupéry, parti sans succès à sa rencontre :

« Ce que j'ai fait jamais aucune bête ne l'aurait fait ».

Le courrier récupéré dans l'épave de l'avion en décembre 1930 et transporté par l'Aéropostale avec la griffe « Retard dû au service ».





En conclusion :

EDGAR LE GUICHETIER EST « MORT » MANGE PAR LE PRIVE

Le 1er mars 2010, un texte voté au Parlement en janvier dernier a transformé La Poste en société anonyme à capitaux publics au grand dam de ses employés et des partis de gauche, qui crient à la privatisation insidieuse. Le référendum organisé sur la question à l'automne 2009 et qui aura réuni 2,3 millions de votants en France, contre le changement de statut de La Poste, ainsi que les diverses grèves des employés, n'y auront rien changé. Alors pour se faire une raison, certains d'entre eux ont trouvé la parade : l'ironie !

Les constatations après une année de ce changement pour votre facteur :

- Les tournées sont de plus en plus « à découvert » (pas de distribution).
- Le courrier est distribué avec un retard de plus en plus grand (trois voir quatre jours).
- Les « rebus » impressionnants, « l'appel des facteurs » du matin semble ne plus exister.
- Une organisation inadéquate avec des charges de travail trop lourdes amène de nombreux arrêts de travail, un stress permanent, des tentatives de suicide fréquentes.
- Les prestations de serment (quand elles sont réalisées) faites par du personnel non fonctionnaire, devant un cadre de l'entreprise sans pouvoir juridique, hors des locaux du tribunal ne veulent pas dire grand-chose.
- Les points Poste dans les magasins de petits commerçants existaient avant 1900. Leurs retours est un recul flagrant.
- Même Médiapost (filiale de la Poste) ne distribue plus la publicité partout dans certaines villes et à la campagne, au contraire des facteurs il y a quelques années en arrière

Les anciens P.T.T. sont bel et bien morts.

Et celui qui fut guichetier jadis n'a d'autre choix aujourd'hui que d'être commercial. L'humour en parade pour mieux faire passer la pilule, pas plus pour le client que pour lui-même... « **On en rira bien un jour, non ? Peut-être pas...** ».

INDEXE DES PAGES

- 4 - Journée Type du Facteur
- 5 - La Poste Romaine de par chez nous
- 6 - Le messager
- 7 - Le Facteur rural
- 9 - La boîte aux lettres rurale (1830)
- 11 - Naissance du timbre-poste
- 12 - Premier timbre de France
- 13 - D'où vient le mot Poste ?
- 15 - Conseils pour utiliser la Poste
- 16 - La Poste à Saint-Just-la-Pendue
- 18 - Le guichet de la poste (monologue)
- 19 - Le serment postal 1792 à St-Symphorien-de-Lay
- 20 - L'Administration des Postes arrive à St-Symphorien-de-Lay
- 22 - La Poste à Saint-Symphorien-de-Lay
- 24 - Le premier calendrier postal
- 25 - Les cartes de vœux
- 27 - Première cabine téléphonique à Pradines
- 29 - La Poste à Régný
- 30 - A Bicyclette
- 33 - La maison des dames des PTT
- 36 - Mariage des dames de la Poste
- 36 - La Poste à Saint-Victor sur Rhins
- 37 - Les Directrices : Pot au feu, pour Rire, Male
- 42 - Conseils pratiques du vieux guichetier
- 43 - La Poste à l'école primaire (1869)
- 45 - Aide-bénévole des Postes (1913-1915)
- 47 - De l'Enveloppe
- 50 - Le Bureau Ambulant
- 51 - La lettre au Père Noël
- 52 - Le Palais du facteur Cheval
- 53 - Création de la Ligne Aéropostale
- 54 - Le coin Poste en 2011
- 54 - En conclusion
- 55 - Indexe des pages